

N° 59 (3^e Année - 109) RÉDACTION, ADMINISTRATION, ANNONCES
75, Rue Darcet, PARIS
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS ET CONCOURS
75, Rue Darcet, PARIS
(On s'abonne dans tous les bureaux de poste)

PRIX : 10 CENT.

L'OEIL DE LA POLICE

PUBLICATION
NATIONALE

Assassinat d'un garçon de recettes

Hebdomadaire

La découverte du cadavre.

Arrestation de Mme Favier.

La foule devant la maison
du crime.



Le garçon de recettes Thain.

Un crime odieux vient de mettre en émoi une des régions les plus populeuses de la France, un de ces crimes qui indiquent chez leur auteur une mentalité étrange. Comment un homme peut-il être assez naïf pour tuer un garçon de recettes et s'imaginer qu'il ne sera pas rapidement découvert? L'enquête fut bientôt terminée; la sûreté a fait la tournée de la victime
(Voir la suite page 2).

L'assassin Favier et sa femme.

Les Drames de l'Ivresse



Un ouvrier agricole, demeurant à Seclin, après de nombreuses libations dans les estaminets de la commune, rentrait chez lui dans un état d'ivresse assez prononcé. L'ouvrier chercha querelle à sa femme, qui lui reprochait sa conduite. Après l'avoir insultée grossièrement et au paroxysme de la colère, il alla dans la cour, où il prit une fourche de moissonneur. Il rentra précipitamment, se lança sur sa femme et lui porta avec son arme terrible de nombreux coups à la tête. Sa femme s'affaissa dans une mare de sang. Heureusement, les voisins, accourus aux appels de la malheureuse, parvinrent, après de nombreux efforts, à s'emparer du forcené. La blessée est dans un état désespéré.

Assassinat d'un garçon de recettes

(Suite).

et on a eu vite fait de déterminer l'endroit exact où celle-ci avait disparu. De là à trouver le cadavre, il n'y avait qu'un pas.

Le garçon de recettes Thain effectuait il y a quelques jours sa tournée dans Lille. Il avait encaissé pendant la matinée des sommes importantes, mais à midi, il les avait déposées dans son coffre à la banque. Puis il était reparti, muni encore de nombreuses traîtes. Il s'était finalement présenté chez un commerçant et avait causé quelques minutes avec lui. Depuis ce moment on perdait sa trace.

La police a donc perquisitionné chez les 141 personnes qui devaient recevoir la visite de Thain. L'une d'elles était absente : un représentant de commerce, nommé Favier. On décida de passer outre et un serrurier fut requis pour ouvrir la porte de l'appartement. A ce moment parut Mme Favier qui revenait de voyage. La perquisition put donc commencer.

Les agents se mirent à visiter l'appartement composé d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une cuisine, le tout confortablement et même luxueusement meublé. Tout y était bien en ordre et rien ne révélait qu'un affreux drame s'y fut passé. Deux inspecteurs montèrent alors au troisième étage, dans le grenier, fort petite pièce très peu éclairée, renfermant un tas de charbon, quelques petites plantes dans des pots et du bois. Contre le mur, à droite de la porte d'entrée, deux grandes couvertures de caisse en bois blanc portant l'inscription « fragile » étaient appuyées en biais. Le brigadier en écarta une et découvrit alors, avec terreur, enveloppé dans un sac, les pieds liés, le cadavre du pauvre garçon de recettes, encore vêtu de son uniforme.

Interrogée, Mme Favier prétendit qu'elle ignorait le crime commis par son mari. Elle n'en a pas moins été arrêtée.

Quant à Favier qui s'était empressé de prendre la fuite, il a écrit à son père, qui occupe une très haute situation et lui a fait l'aveu de son crime.

Très prochainement

L'OEIL DE LA POLICE

commencera la publication de

Une Etrange Disparition

GRAND ROMAN POLICIER INÉDIT

PAR
A. K. GREEN

Traduction de J. HEYWOOD

Voici une œuvre nouvelle du célèbre romancier américain, auteur du *Crime de Gramercy-Park*, *Lequel des Trois*, etc. Nos lecteurs suivront certainement avec le plus grand intérêt les péripéties des recherches auxquelles se livrent les détectives chargés de débrouiller cet angoissant mystère.

GUERRE AUX APACHES!

L'Opinion de quelques Avocats

Un de nos confrères a fait une enquête auprès de quelques avocats notoires et leur a demandé comment, d'après eux, il serait possible de détruire ces bandes redoutables de gredins qui infestent Paris, sa banlieue et une grande partie de nos départements.

M^e Henri Robert croit qu'il serait utile de concilier les deux systèmes : répressif et préventif ; se montrer indulgents pour les hommes qu'une défaillance ne doit pas perdre à jamais ; mais pour les brutes malfaisantes des peines corporelles moyennes seraient les bienvenues.

— Prévenez d'abord le mal, dit M^e Félix Decori, encouragez et subventionnez les œuvres utilitaires dans leur mission moralisatrice. Préserez l'enfant des fréquentations néfastes et enlevez-le de la rue pour le transporter dans un milieu sain.

M^e Roll s'est déjà occupé de ce grave problème et on peut considérer qu'il sauve 80 pour 100 des enfants en leur donnant un métier agricole. « Je suis absolument partisan des châtiments corporels, dit-il, mais je doute qu'en France, on accepte ce moyen ; en tout cas il vaut d'être tenté. »

— Je suis tout à fait d'avis, déclare M^e Clunet, de faire une application des peines corporelles. C'est un système qui a donné d'excellents résultats en Angleterre et au Danemark, mais ils faut avouer qu'il est contraire à nos mœurs.

M^e Tézenas : — « On n'a pas attendu jusqu'à nous, croyez-le bien, pour inventer l'humanité et la pitié, mais ce sont là qualités viriles qui sont le propre des forts. »

« Elles n'ont rien de commun avec cette « humanomanie », un produit de notre époque que je tiens pour un redoutable dissolvant. Défendons donc. Il ne tient qu'à nous de faire disparaître les apaches en peu de temps ; que les décisions du jury, peine de mort ou autres, soient toujours suivies d'effet et supprimons le droit de grâce. Rétablissez aussi, et sans hésiter, la peine corporelle. Tout cela est facile, mais il faut vouloir. »

— Nous sommes trop humanitaires, trop indulgents, dit M^e Antony Aubin, trop faibles pour les apaches. Mais le système des peines corporelles se heurterait à une réaction sentimentale qui rendrait dignes de sympathie ou plutôt de pitié ceux qui subiraient des châtiments de ce genre. Il ne cadre pas avec les habitudes françaises.

— Il serait ridicule, barbare et dangereux, dit enfin M^e de Moro-Giafferi, d'appliquer, en France, le régime des châtiments corporels. L'apache est un « révolté » ; ses crimes augmentent en nombre et en audace dans la mesure de sa haine. Il hait le bourgeois, il vole et tue comme on pille l'ennemi. Aggraver nos lois pénales serait aggraver sa rancune. Que la société procéde plutôt par l'exemple moralisateur, la vraie cause du mal se trouvant dans l'éducation des générations nouvelles. L'apache est le produit naturel de notre pédagogie révolutionnaire.

Il y a un moyen auquel ces honorables avocats n'ont pas pensé et qui serait peut-être le plus radical : la justice populaire.

Un chatelain incendiaire

Au palais de justice d'Épernay a été opérée une arrestation qui a jeté un certain émoi parmi la population de la jolie sous-préfecture champenoise.

Le 13 janvier dernier, le château du Hulot, à Angluzelles (Marne), appartenant à un architecte de Paris, prenait feu en pleine nuit et était détruit de fond en comble. C'était la troisième fois en deux ans que l'incendie s'abattait sur cette propriété. En 1908, une aile avait brûlé. Ce fut en 1909 le tour des communs, et enfin le château tout entier y passa lors du dernier sinistre.

Cette fois le feu avait pris dans des circonstances assez bizarres. On apprit alors que l'architecte avait assuré son immeuble au commencement de décembre pour une somme supérieure à sa valeur réelle. On sut également que la situation précaire de l'architecte était des plus précaires. Il avait bien tenté au château une affaire d'aviculture, mais l'élevage de la volaille pas plus que celui des lapins angora auxquels il se livrait n'avaient réussi, et l'opération avait été plus désastreuse. Enfin le régisseur de la propriété parla. Il raconta que l'avant-veille de l'incendie le propriétaire était venu au château ; qu'il était reparti le soir pour Paris, et qu'aujourd'hui après le départ de son maître, il avait été frappé en fermant les portes par une odeur de réussie, d'amadou brûlé, qui semblait provenir des appartements.

— Mais, avoua-t-il aux gendarmes, je n'ai pas osé aller voir ce que c'était, car j'ai une peur terrible de mon patron.

De l'enquête à laquelle se livra M. Passerieux, juge d'instruction à Épernay, il semble résulter qu'une mèche de 20 mètres à combustion lente aurait été allumée et disposée de façon à amener le désastre au bout d'un temps assez long, précaution destinée à n'en pas douter à égarer les recherches.

La religion étant suffisamment éclairée, M. Passerieu convoqua à son cabinet l'architecte.

Celui-ci s'emporta, nia énergiquement le crime dont on l'accusait. Mais ses réponses furent à tel point suspectes au magistrat qu'un mandat de dépôt fut signé contre lui. Il fut arrêté séance tenante et écroué à la maison d'arrêt.

Le philtre de mort

Une marchande de comestibles à Paris ayant son mari gravement malade, s'était adressée à plusieurs sommités du monde médical. Les efforts des docteurs n'avaient pu vaincre le mal dont le malade souffrait. Des amis conseillèrent à la commerçante de s'adresser à un individu, se disant « médecin spécialiste », qui justement habitait dans le voisinage. Ce docteur, affirmait-on à la marchande, avait opéré des guérisons presque miraculeuses et l'on n'avait pas compté plus les malades abandonnés par les médecins qui lui devaient la vie.

Devant si belles promesses la marchande, remplie d'espoir, s'exécuta séance tenante.

Le lendemain le rebouteur se présenta chez le malade et apportait un stock de médicaments, des herbes, des poudres et des solutions diverses. Il fit préparer des tisanes et pendant une heure il broya des substances dans un mortier de marbre, puis il procéda à la distillation. En fin de compte il obtint un liquide que le malade devait absorber ; ce qu'il s'empessa de faire, tant était grande sa foi en ce philtre incomparable.

Deux heures plus tard, le malade expirait éclairé enfin, après la première période de son deuil, la veuve porta plainte au parquet, qui désigna M. Berthelot, commissaire de police aux délations judiciaires, pour instruire préalablement cette affaire.

Le magistrat s'est rendu chez le pseudo-médecin qui a déjà été condamné pour exercice illégal de la médecine. Une certaine quantité de substances médicamenteuses a été retrouvée et saisie au domicile du faux docteur. Il est probable que le parquet fera procéder à l'exhumation du corps de la victime en vue de l'autopsie.

L'Assassinat d'un Chanteur



Un chanteur ambulant âgé de 42 ans, a été tué dans un restaurant de la rue des Bons-Enfants à Nîmes. Sa femme ayant été blessée par un individu sorti récemment de la maison centrale, le chanteur essaya de la frapper avec une chaise. Un camarade de l'assassin, et comme lui repris de justice, sortit un couteau et en porta plusieurs coups au chanteur. Ce dernier, transporté à l'hôpital, y est mort dans la nuit.

GRAND ROMAN POLICIER INÉDIT

PAR

A. K. GREEN

Traduction de J. HEYWOOD

Voici une œuvre nouvelle du célèbre romancier américain, auteur du *Crime de Gramercy-Park*, *Lequel des Trois*, etc. Nos lecteurs suivront certainement avec le plus grand intérêt les péripéties des recherches auxquelles se livrent les détectives chargés de débrouiller cet angoissant mystère.



LA SEMAINE CRIMINELLE dans le Midi et le Centre

UN JALOUX TUE SA FEMME. — Le parquet s'est transporté à Saillac, commune de l'arrondissement, prévenu qu'un jeune marié, âgé de vingt-cinq ans, originaire de Saint-Viance (Corrèze), avait, d'un coup fortement asséné sur la tête, tué sa femme âgée de vingt-trois ans. Il était jaloux à l'excès. Depuis quelque temps, il vivait séparé de sa femme et, pour commettre son crime, il l'avait, quasi de force, fait venir à son habitation. A la suite de bruyantes explications, le forcené porta le coup mortel. Le forcené accomplit, ayant sa petite fille, âgée de quinze mois, sur les bras, il l'ora sa faute. La gendarmerie de Meyssac l'appréhenda et le transféra à la prison de Brive.

BRIVE.



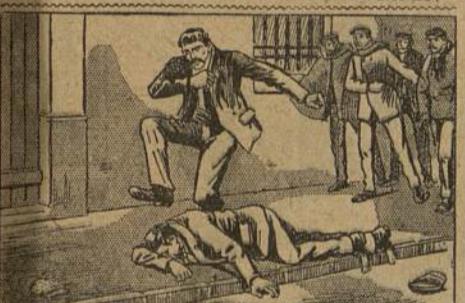
UNE FEMME ASSOMMÉE. — Des malfaiteurs s'introduisirent pour voler dans une épicerie tenue par une femme de 75 ans. En entendant du bruit, la vieille femme pénétra dans son magasin. Aussitôt les bandits se jetèrent sur elle et l'assommèrent à coups de marteau. Puis, le manche de cet outil s'étant brisé, ils achevèrent la malheureuse à l'aide d'un poids de deux kilos.

CLERMONT-L'HÉRault



UNE SANGLANTE. — Plusieurs individus, excités par de nombreuses libations, se prirent soudain de querelle dans la rue et en vinrent aux mains. Mais l'un des combattants poussa tout à coup un grand cri; il venait de recevoir un coup de couteau dans le dos. Aussitôt toute la bande prit la fuite, abandonnant la blessé.

ANNONAY.



DISCUSSION ORAGEUSE. — Deux ouvriers métallurgistes se prirent de querelle en sortant de l'usine. Ils en vinrent bientôt aux mains et l'un d'eux avait déjà mordu la poitrine quand son adversaire, se relevant, le frappa à la tête d'un violent coup de talon. Grièvement blessée, la victime a porté plainte.

LE CHAMON.

L'ENQUÊTE

Roman dramatique tiré de la pièce de Georges Henriet

PAR MAURICE LANDAY

XXI (suite).

Il était cinq heures.

Ardouin se dressa sur son séant. Son regard, aussitôt, rencontra celui du Docteur, et ce qui suivit, car il se souvenait, le Juge, ne saurait se décrire...

D'un geste brusque, nerveux, fou, d'un geste de désespoir qui appelle, implore aide, secours et protection, Ardouin se saisit de la main du savant.

Le Médecin l'écoute, lui, se taisait...

Jamais, dans sa carrière déjà longue, il ne s'était trouvé en présence d'un cas aussi effroyable et instructif, éloquent.

Le Docteur Thiébaut, évidemment, n'avait d'abord qu'à se taire.

Qu'eut-il dit? Quelles paroles eût-il prononcées pour aborder l'entretien, sans blesser davantage encore le cœur du pauvre Magistrat?

El Ardouin le fixait.

Oh! dans ces prunelles hagardes, quelle expression de terreur!

De la gorge de l'infortuné, quelques mots, enfin, s'échappèrent, inintelligibles; sa tête s'inclina, rapidement, sur sa poitrine, et ce fut le sanglot des sanglots...

Quelle vision!

Tout, tout s'écroulait...

Maintenant la lucidité d'Ardouin redevenait parfaite, entière, absolue.

Il avait la notion très exacte, très nette, de la catastrophe où il tombait.

C'était fini...

Et, loque humaine, épave intraduisible, Ardouin, si dur, si impitoyable, il n'y avait que quelques heures encore, Ardouin pleurait...

Lui qui s'était vanté, pour mettre en relief sa force de caractère, de n'avoir jamais, jamais, ni sous l'empire de la joie, ni sous celui d'une douleur, versé une larme, une seule, il pleurait, pleurait comme un enfant...

Thiébaut se taisait toujours.

Par la plus épouvantable des réalités bien tangibles, Ardouin, ce colosse de volonté, de résolution, d'énergie froide, s'était mué en un malade navrant et dangereux, surtout.

Le Docteur, enfin, se leva.

Tout ému de tant d'infortune irrémédiable, il était impuissant à cacher un trouble ignoré jusque-là, non encore éprouvé au cours de son ministère bienfaisant.

D'un geste de pitié noble, consciente, il passa son bras autour du corps du « coupable », et, d'un accent indescriptible, murmura :

— Courage! Courage!

A ce mot, Ardouin, trébuchant et livide, ses jambes se refusant de le porter, essaya de faire quelques pas, et pour aller s'écrouler à son fauteuil, devant son bureau de juge, il fut quel que Thiébaut le guidât.

Et ce fut encore le silence angoissant.

Toutefois, Ardouin sortit de sa torpeur.

A la crise de désespoir terrible qui avait suivi la révélation effroyable, quelque confiance renaissait.

Il lui était si doux, à Ardouin, de se cramponner à une espérance...

Mais son mal, mal étrange entre tous, lui apparut bien ce qu'il était.

Etre atteint aux plus intimes sources de la vie, souffrir, quand la perspective d'une guérison, plus ou moins lointaine, se dresse

* Voir l'*Oeil de la Police* n° 38 à 58.

devant vous, ce n'est rien... Mais que le mal vous victime sans se manifester à vous, sans qu'on le sache, ni qu'on s'en doute, quoi de plus horrible, de plus terrifiant!

Ardouin songeait :

— J'ai tué...

Et il se disait ensuite :

— Je puis tuer encore... Inoffensif et calme, en temps normal, je demeure un être dangereux, à mettre en constante surveillance...

On comprend les transes du malheureux.

Et Ardouin balbutiait

— ... Ne se souvenir de rien..., cependant, de rien!

Alors, le Docteur, faisant sa voix très douce :

— Monsieur le Juge, il faut rentrer chez vous.

— Oui... oui.

Vingt-quatre heures après, la réalité sinistre s'accusait encore davantage.

L'homme, déchu de son rang social, de sa fonction terrible, n'avait plus de foyer, se trouvait proscrit, par la force des choses, des joies de la famille et, ainsi que l'avait dit Thiébaut au Procureur, ce qui le prenait, c'était l'ASILE.

Sur le seuil, en y arrivant, il avait demandé :

— Puis-je guérir? Puis-je espérer?

On avait eu pitié, on avait répondu :

— Espérez!

Et on avait menti.

XXII

Plus la moindre crise... Du moins, l'infortuné le croit.

De l'erreur charitable, humaine, où le laissent les spécialistes du refuge maudit, l'ancien Magistrat se trouve trop bien pour qu'il ne mette pas à s'abuser une secrète complaisance...

Il pense pouvoir, quelque jour, s'évader de ce bagne plus torturant, plus atroce, que celui dont l'innocent Moreau fut menacé.

Ardouin, dans cette chambre, où, suprême ironie, le soleil le visite, Ardouin a cette conviction que la destinée, bientôt, se montrera clément.

Il se prend à monologuer :

— Je sortirai d'ici...

Non, il n'en sortira pas! Il est là pour toujours!

Son mal ignore le pardon...

Quand il désarmera, c'est que la tombe aura pris Marc Ardouin.

Mais, du moins, cette illusion le berce, le soutient, de franchir le seuil de cet asile.

Et les jours, les semaines s'écoulent, fortifiant son illusion.

Il a des livres: il lit.

Parfois, quand, de la table où il est assis, parcourant un volume, Ardouin voit ce coin de banlieue qu'égaye ce renouveau, dont la verdure a ces tons jolis, éclatants, il peut se croire en villégiature.

Il semble que tout veuille concourir au sortilège qui console.

Courageux, il refuse obstinément de recevoir les siens, d'embrasser sa femme, ses enfants, êtres bien-aimés, adorés, pour lesquels il forma ces rêves d'ambition hauteur, dure, inlassable, aveugle.

Valentine Ardouin, souvent, est venue, encadrée des fillettes charmantes, de Jeanne et de Simone...



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS L'OUEST

UN VOYAGE MOUVEMENTÉ. — Au moment où l'express d'Angers quittait la gare de La Suze, après un bref arrêt, un homme à l'air égaré, les cheveux en désordre, entra brusquement dans un wagon de dames seules. Deux voyageuses, qui se trouvaient dans le compartiment, furent effrayées par cette apparition inquiète; elles brisèrent la vitre de la portière, non sans se blesser aux mains, et appelaient épouvanté. Le train stoppa; c'était un individu qui s'était caché dans le train pour voyager sans billet.

LE MANS.



UN FORCÉ. — A la suite d'une discussion qu'il eut avec sa femme, un cultivateur, père de quatre enfants, la frappa avec une féroce inouïe, de plusieurs coups de bâton à la tête. La pauvre femme tomba insensée sur le plancher dans une mare de sang. On dut, pour maîtriser l'assassin, l'enserre les pieds et les mains. L'état de la victime est des plus graves.

BREST.



UN AMANT DANGEREUX. — Un ignoble individu, vivant de la prostitution d'une fille, la brutalisait quotidiennement. Vers 5 heures du matin, ils se trouvaient tous deux près du marché de la Poissonnerie. La malheureuse fille menaçait le souteneur de le quitter. Furieux, l'apôtre la frappa de quatre coups de couteau. Il a été arrêté.

NANTES.



DRAME DE LA JALOUSIE. — En s'éveillant, vers cinq heures du matin, une jeune femme se montra d'humeur très jalouse. Elle sortit et rejoignit son fiancé qui fait le courrier des postes et l'accompagna à la gare. Mais là, ne se contentant plus, elle tira deux coups de revolver sur le courrier qui fut atteint au cou et au côté droit.

ANGERS.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

PISTACHOU DE LA BOISSONNIÈRE

Le jeune Pistachou de la Boissonnière, âgé de vingt et un ans, que nous voyons sur le fil du bout du banc d'infamie, appartient à une bonne famille. Il est fils d'un médecin militaire et comte un général parmi ses ancêtres. Élevé parfaitement, bachelier ès lettres, bachelier ès sciences, il ne me semblait pas appeler à terminer sa carrière au milieu des escarps et des filous. Mais il a mal tourné.

Le vin, le jeu, les femmes, naturellement. Aujourd'hui, après plusieurs condamnations à des peines variées, il a embrassé carrément la profession de chevalier d'industrie. Il s'est même fait une spécialité, lorsque la police a interrompu le cours de ses brillants exploits.

Toujours mis correctement, portant à la boutonnière le ruban de l'ordre de Saint-

Maurice, il était à la recherche des appartements luxueusement meublés que l'on offrait en location. Il faisait passer sa carte: COMTE PISTACHOU DE LA BOISSONNIÈRE, demandait à examiner les meubles, et ne quittait jamais la maison sans emporter quelque bibelot de prix. Il commit un nombre considérable de vols dans ces conditions.

Mais il avait à son arc des cordes de réchange.

Prenons dans le tas de ce qui est établi à l'audience, quelques échantillons du savoir-faire du noble filou:

Un monsieur à l'air coiffé, qui se fait appeler M. le baron de Schlingenblatt, et qui déclare demeurer, 132, avenue Victoria, dépôse en ces termes :

— Au moins de décembre dernier, je désirais sous-louer l'appartement meublé que j'occupais, et dont le prix était de vingt-cinq mille francs par an.

M. LE PRÉSIDENT. — Jeli chiffre.

LE TÉMOIN, avec fatuité. — Oui, oui, pour un homme seul.

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez.

LE TÉMOIN. — Je déposai de petites annonces le long des colonnes de journaux. Et j'attendis. Un matin, mon domestique m'annonça monsieur le comte Hector Pistachou de la Boissonnière, lequel me dit être fils du général et neveu de l'amiral de ce nom, attaché d'ambassade, chevalier de plusieurs

ordres. Je fis bon accueil à ce monsieur, qui n'était autre que le prévenu. Il me raconta qu'il était propriétaire aux Champs-Elysées, et qu'il avait en outre une soixantaine de mille francs de revenu. Il était de plus, affirmait-il, homme de lettres, et l'un des auteurs de *Séraphine vendue par ses cousines*...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes subjugué.

LE TÉMOIN. — Je l'avoue. J'ai un faible pour la noblesse. Les hautes relations me flattent énormément. Lorsque le comte m'eut déclaré qu'il venait pour louer mon appartement, je le retins à déjeuner. Il fut très aimable. Au dessert il me tutoyait, et je le tutoyais de même.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous liez rapidement?

LE TÉMOIN. — Un comte authentique!... Dans l'après-midi, le mobilier fut inventorié, puis le soir nous dinâmes ensemble au café Métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce fut votre nouvel ami qui vous offrit à dîner

LE TÉMOIN. — Oui, monsieur. Seulement, au dessert, il s'aperçut qu'il avait oublié son porte-monnaie. Je lui prêtai trois cents francs...

M. LE PRÉSIDENT. — C'était fatal. Les amis de ce genre ont toujours oublié leur porte-monnaie.

LE TÉMOIN. — Après le théâtre, nous fîmes la fête en joyeuse et galante compagnie, et,



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS PARIS

UNE FEMME ÉVENTRÉE. — Une jeune papetière recevait l'autre jour la visite de son fiancé. Un moment après, elle le conduisit jusqu'à la porte. Là une discussion éclata entre eux au sujet de la date de leur mariage. Furieux, le fiancé lui porta un coup de couteau à ventre. La malheureuse est morte le lendemain. (XII^e Arr.)



UN SOUTENEUR LYNCHÉ. — Pour rentrer chez lui, faubourg Saint-Martin, une jeune ouvrière lingère passait boulevard de la Chapelle, sous le viaduc du métropolitain. Elle fut accostée par deux apaches qui l'invitèrent à les suivre dans un débit. Sur son refus, les misérables se jetèrent sur elle et la rouèrent de coups. Un passant qui voulut s'interposer fut frappé d'un coup de couteau au côté gauche. Mais la foule put s'emparer d'un des bandits qui fut à demi assommé. (XVIII^e Arr.).



COUPS DE REVOLVER DANS UNE BANQUE. — Quelques instants avant la fermeture des bureaux d'une banque de la rue Fillet-Will, un homme, paraissant furieux, pénétra sous le hall et s'arrêta devant le guichet du chef du service des titres, il fit feu sur lui à cinq reprises. Le chef du service fut atteint à la tête. Le coupable accusa sa victime d'avoir jeté le trouble dans son ménage. (IX^e Arr.)



TENTATIVE DE MEURTRE. — Avant de partir en tournée, un voyageur de commerce avait confié à un de ses voisins un chien auquel il tenait beaucoup. En rentrant il apprit que le chien avait été volé. Une discussion éclata alors entre lui et son voisin et tout à coup le voyageur, sortant un revolver de sa poche, fit feu sur son adversaire. Le projectile pénétra dans l'épaule de la domestique de celui-ci, accourue au bruit de la querelle. (XVII^e Arr.)

précipitai, nu comme un petit Saint-Jean, et tout ruisselant d'eau, à la poursuite du voleur. Mais sur le trottoir, au moment où j'allais le saisir, le concierge m'empoigna et me fit rentrer, m'empêchant de commettre un outrage public à la pudeur. Le comte en profita pour s'échapper. Je ne l'ai pas revu jusqu'au jour où j'ai été confronté avec lui à l'instruction.

LE PRÉSIDENT. — Allez vous asseoir. D'autres dépositions nous apprennent que le prévenu partait, en visitant l'appartement de M^e la comtesse de la Roche-Branlante absente, à mettre la main sur une petite pendule artistique de grande valeur.

Il a soustrait dans les mêmes conditions, au préjudice de M^e le commandant Nicolas, une bonbonnière d'une valeur de soixante francs, qu'il revendit le jour même pour deux francs.

Enfin il sut capter la confiance du concierge de l'hôtel qu'habite le fameux prince Laborinski, et lui emprunta vingt-cinq francs.

Il serrait la main du prince qui l'avait fait monter dans son coupé, dépose le brave homme. J'aurais eu toute confiance en lui.

Pistachou de la Boissonnière ne se contentait pas de dévaliser les appartements et de dépouiller les concierges, il exploitait les pauvres petites femmes peu sauvages qui se couchent dès qu'elles sont levées.

Toutes trois apportaient le réconfortant suprême : la sainteté de leur affection, les caresses sans prix pour les pires souffrants.

Le malade n'en a pas voulu, car revoir l'épouse tant chérie, les enfants ainsi idolâtrés, dans un semblable lieu, et y demeurer, lui, quand ils en partiraient, après de tels épandements, cela, pour Ardouin, c'était une émotion trop périlleuse...

Il veut guérir, guérir à tout prix, dût son cœur de mari et de père en saigner atrocement.

Donc, Ardouin s'est sacrifié, immolé : Valentine, Jeanne et Simone, pour lesquelles il a ce culte, qu'il mit sur ce piédestal, il se condamne à ne les point revoir...

On retrouve en lui cette fermeté, cet esprit de décision, cette énergie, que l'arriviste à outrance imposait naguère à l'attention dans son milieu social.

Mais, le plus souvent, derrière sa fenêtre, quand le livre est ouvert devant lui, sa pensée douloreuse erre, vagabonde, loin, bien loin de la page imprimée.

Même n'ayant plus d'attaques, de crises, me faudra-t-il pour toujours rester ici, habiter cette prison ?... Suis-je enseveli à jamais dans cette manière de sépulture ?...

Oh ! savoir, savoir !...

Il a beau scruter les regards bienveillants, amis, devenus, hélas ! familiers, qui se portent sur lui, l'éénigme persiste.

Or, cette énigme, il la lui faut ! Ce n'est pas le directeur de l'asile, fonctionnaire si méritant, pénétré des responsabilités dont il a charge, qui prononcera le mot trop décisif.

Ce ne sont pas non plus les médecins qui le soignent.
Alors ?...

Et il cherche, Ardouin, cependant que la même phrase revient à sa lèvre, machinale, sempiternellement : « Si je n'avais plus d'attaques, Si je n'en avais plus ... »

De cela Ardouin, veut être sûr.

Il cherche encore un moyen, une combinaison, quelque chose qui l'éclaire, le fixe. Et enfin il trouve.

Tout l'attirail nécessaire pour écrire est devant lui, et là, en face, une pendule marque, sonne l'heure...

Voilà son affaire !

Ardouin commence l'expérience.

Au lieu de continuer de se livrer quotidiennement à ces longues promenades dans le jardin de l'établissement, il s'astreignit à garder la chambre, à faire courir sa plume sur le papier.

D'abord, il écrit n'importe quoi, de mémoire, puis ce furent ses souvenirs à lui.

Il écrit, écrit..., sans fin, sans repos, le jour, la nuit, le matin, le soir, et, à chaque minute qui s'écoulait, il fit, traça un signe sur la page.

Il exténua ses gardiens, obligés de veiller. Lui, semblait ne se ressentir d'aucune fatigue. On eût juré que la lassitude glissait simplement sur cet homme.

Ardouin écrivait en mangeant, en marchant, et dans son lit, mais sans dormir.

Enfin, lorsque ses paupières battaient, lorsque, accablé, il fallait obéir à la loi du sommeil, alors, il faisait un effort suprême, comptait les minutes...

A cette fantaisie étrange, Ardouin usa ses forces, les dernières...

Il comprit qu'il ne pourrait guère, sans dormir quelque peu, sans être vaincu par le sommeil, écrire, écrire de nouveau...

Alors, que fit-il ?...

Pour contrôler son état, même cet état se produisait en période de sommeil, Ardouin imagina de se lier les poignets de son mieux, en s'aideant de ses dents...

Et, chaque matin, à son réveil, son regard, instinctivement, interrogativement, cherchait la ficelle instructive.

Il respira...

Chaque matin, ce lien était intact.

N'y avait-il pas de quoi espérer ?...

Ardouin, parfois, s'illumina de joie.

S'il allait cesser d'être ce paria, ce maudit, ce damné !

Et alors, c'était la vision de la femme, des enfants, de l'allégresse de tous dans le pur foyer reconquis !...

Il ne s'en tint pas là, se ligotta derechef.

Même heureux résultat.

Donc, depuis des semaines et des semaines, il vivait dans des conditions régulières.

Et Ardouin, rayonnant, se rappelait son entretien avec Thibaut, un peu avant de pénétrer dans l'asile, entretien au cours duquel le Médecin légiste l'avait généreusement trompé...

— Vous guérez.

— Dans combien de temps ?...

— Quelques mois, un an peut-être...

— Je guérirai auprès des miens ?...

— Oh ! non... Il y a des soins spéciaux... Une maison de santé vaut mieux.

Et bien, les soins spéciaux avaient porté leurs fruits : l'ancien Juge se croyait guéri...

Un matin, il ouvrit sa fenêtre, tout exubérant de gaité, et voluptueusement aspira l'air... de la liberté proche, inmanquable...

Il y avait trois mois qu'on avait interné Marc Ardouin dans ce lugubre lieu.

— Trois mois — et plus de crises ! songea le malheureux.

Il se tint pour sauvé...

XXIII

M^r Robert Etienne courut à Berthe Moreau qui franchissait le seuil de son cabinet.

La jeune femme n'était pas au bout de son calvaire. Elle y meurtrissait toujours son pauvre cœur, qui, certes, avait été coupable, mais que purifiait le repentir.

Une fois proclamée l'innocence d'Adolphe, celui-ci, obéissant à sa nature vindicative, n'avait plus vu que la faute commise, les joies criminelles savourées par Berthe avec la victime d'Ardouin.

Il avait chassé la coupable.

Sans éclat, car les voisins étaient toujours aux écoutes, il avait montré la porte.

Se dominant, et soulignant du geste la parole, le mari outragé avait dit :

— Va-t-en !

Alors, Berthe, éclairée sur l'énormité de la chute, bien consciente de ses suprêmes torts, Berthe, de toute la poussée de son être navrant, s'était jetée aux genoux du pauvre homme.

Mais, vainement, ces pleurs sincères, de tant d'amertume, avaient inondé son visage.

— Va-t-en !

C'était le dernier mot de son mari. Or, elle s'était juré de reconquérir l'époux. Comment ! Le savait-elle ?...

D'abord, la femme avait obéi, s'était retirée, claquée, pour ainsi dire, tout à l'autre bout de la ville.

Moreau, lui, pour couper court aux méchancetés de l'entourage, des tristes cancaniers de la Falaise, avait commencé un voyage d'affaires, congédié Françoise, et, dans la villa complètement déserte, le silence avait régné.

Mais, pour M^r Robert Etienne, il ne suffisait pas que l'affroyable vérité se fût faite sur le cas du juge d'instruction.

Ardouin, tenu par sa chimère atroce, croyant à la culpabilité de Moreau — quand l'assassin c'était lui, lui, le Magistrat — Ardouin avait brisé deux vies...

Avec la logique implacable dont il s'était fait une règle, sourd aux prières, aux supplications de Berthe, ayant ordonné la fatale confrontation, Ardouin, hélas ! avait été jusqu'à l'insigne rigueur, la plus abominable.

Et M^r Robert Etienne rêvait d'accomplir une noble mission, de mettre le sceau à sa générosité tutélaire.

Par la faute d'Ardouin, à qui nul n'en pouvait demander compte, nul, assurément, pas même Dieu, par un enchaînement d'épouvantables circonstances, le foyer des Moreau s'était désagrégé.

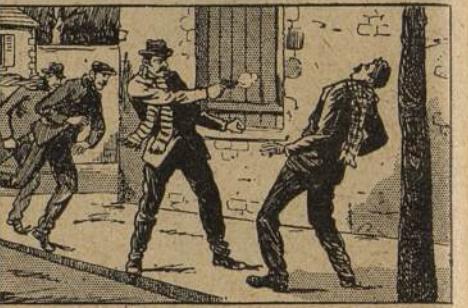
(Lire la fin au prochain numéro.)



LA SEMAINE CRIMINELLE AUTOUR DE PARIS

UN DRAME DANS LA RUE. — Au bout d'un an de mariage, une blanchisseuse quittait son mari et se mettait en ménage avec un jeune homme. Elle accepta cependant un rendez-vous du premier, mais elle s'y rendit avec son amant et tous deux se moquèrent du mari. Au comble de la fureur, ce dernier sortit un revolver de sa poche et fit feu dans la direction de sa femme. Atteinte entre les deux épouses, elle s'affaissa ensanglantée, tandis que son compagnon, que l'on croyait également blessé, s'évanouissait sous l'effet de la peur. L'état de la blessée est des plus graves.

Saint-Denis.



ENTRE ITALIENS. — La journée de travail finie, des ouvriers sortaient d'un chantier. Une discussion éclata pour un motif des plus futile entre deux Italiens. Tout à coup l'un d'eux tira un revolver de sa poche et fit feu par trois fois sur son compatriote. Il essaya ensuite de s'enfuir, mais il fut vite rejoint et écorneré.

Boulogne-sur-Seine.



CONTRE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Malgré la déclaration de grève des ouvriers maréchaux-terrassiers, un de ceux-ci avait continué à travailler. Des grévistes mécontents se présentèrent à sa forge et brutalisèrent le pauvre homme qui a été sérieusement blessé. Une des brutes a été arrêtée.

Meudon.



LES MAUVAIS MÉNAGES. — Depuis longtemps deux époux vivaient en mauvaise intelligence. Des scènes répétées éclataient entre eux. Une nouvelle dispute s'éleva l'autre soir à leur domicile. La femme, brutalisée, rouée de coups, saisit une hache et en frappa son mari à la tête. Le blessé a dû être transporté à l'hôpital.

Clichy.

que soie insouciante, nou sur déso prépi... men... T mai... gar... — la r... P au yeu... M le n... L' fini... O... * V...

LE PRÉVENU. — Je dis la vérité. Quant au prétextu vol, dont parle cette demoiselle, c'est de la pure pose, et pas autre chose. La preuve, c'est qu'on n'en a pas dit un mot dans les journaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela ne prouve rien.

LE PRÉVENU. — Je vous demande pardon, monsieur le président. Chaque fois que je commettais ce que les gens à l'esprit éroit appellent un méfait, j'en portais moi-même le compte rendu aux journaux.

M. LE PRÉSIDENT, ironique. — Vous touchiez sans doute le prix des lignes ?

LE PRÉVENU, avec sang-froid. — Parfaitem... Et ce n'est qu'ainsi que le chef de la sûreté était renseigné. (Hilarité.)

Pistachou de la Boissonnière s'entend condamner à cinq ans d'emprisonnement et dix ans de surveillance.

Les faits divers vont chômer, mais il est plus que probable que le lapin, animal prolifique, n'en continuera pas moins à pulluler dans les parages qu'habitent Amanda, Noémie et compagnie.

Le Greflier.

LA COMTESSE NOIRE

Grand Roman de Mystère et d'Amour (suite)*

PAR GEORGES DE LABRUYÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LES FLANCS DE MESSAOUDA

VI (suite).

L'être blessé s'était réfugié là ; il était maintenant hors d'atteinte.

— C'est bien étrange ! murmura le lieutenant revenu sur ses pas, et qui ne pouvait s'arracher à la contemplation des empreintes sanglantes.

Le peloton arrivait. On se remit en route.

Tout à coup, à l'un des crochets de la rivière, on aperçut une trouée dans l'épaisse forêt de dattiers.

Au fond, une grosse bâtie crênelée apparaissait, éclatante de blancheur, pareille à une bête accroupie et menaçante. C'était le bordj du caïd.

Instinctivement, les trente hommes arrêtèrent leur monture, d'un même mouvement, comme obéissant à un ordre.

Tous ces hommes si braves, si agueris, frissonnèrent.

Le danger, la mort presque certaine était là, tapie derrière ces murailles aveuglantes, dans l'écrasant silence de cette solitude brûlée par l'implacable soleil.

Rien ne bougeait. Pas un souffle dans l'air, pas un être humain à l'horizon.

Gravement, Pierrefort jeta cet ordre :

— En avant !

Et, lentement, la petite troupe s'avanza vers le bordj.

Le lieutenant avait tiré ses pistolets des fontes et les avait passés dans sa ceinture de soie rouge, sous son dolman ouvert.

Il marchait le premier maintenant, ayant ordonné aux deux spahis d'avant-garde et au brigadier de rentrer dans le rang.

Les trente cavaliers suivaient, en groupe, sans alignement, le fusil tout chargé en travers de la selle, la main droite à la poignée.

On approchait. La grande porte du bordj était fermée. Aucun bruit ne venait du dedans. On eût dit une maison abandonnée ou endormie.

L'officier fit un signe. On s'arrêta de nouveau. Quinze mètres à peine séparaient la petite troupe du bâtiment.

— Ah ça ! dit à demi-voix Pierrefort au sous-officier français, on dirait qu'ils font la sieste, là-dedans.

— C'est bien possible, mon lieutenant.

— Allons donc ; il est inadmissible que ces gens-là, si nombreux qu'ils soient, se laissent aller à une pareille insouciance. Ils savent fort bien que nous n'étions pas loin d'eux, et il est surprenant qu'ils ne se soient pas gardés.

— C'est vrai, pas une yedette, aucune précaution.

— C'est trop invraisemblable, et le piège est évident. Ils nous croient vraiment trop bêtes.

Tout à coup un des spahis posa sa main sur le bras de l'officier.

— Mon lieutenant, dit-il, regarde, regarde là...

— Quoi donc ?... où ?...

— Le deuxième créneau, à droite de la porte.

Pierrefort tourna la tête et aperçut, au fond de l'étroite meurtrièrre, deux yeux ardents fixés sur le groupe.

Mais aussitôt la tête disparut derrière le mur.

L'observateur s'était senti deviné.

— Allons, dit le lieutenant, il faut en finir. Armez !

On entendit pendant quelques secondes

* Voir l'Œil de la Police n° 27 à 58.

des le bruit sec des mousquetons qu'on armait. Pierrefort se retourna vers ses hommes.

— Ils doivent être au moins deux ou trois cents, dit-il, dans la cour. Il faut les surprendre et troubler leur première décharge. Maréchal des logis, vous allez rester ici avec le peloton. Je vais, moi faire ouvrir la porte ; aussitôt que le chemin sera libre, vous vous élancerez au galop, à volonté, chacun agissant pour son compte.

Puis il s'avança, au pas, jusqu'à la porte, tira son sabre et frappa trois coups vigoureux avec la poignée de son arme.

Aussitôt les lourds battants tournèrent sur leurs gonds.

L'officier enleva son cheval et, en deux bonds, fut au milieu de la cour.

Cinq ou six Arabes, sans armes, l'occupaient seuls.

Pierrefort, qui s'attendait à la trouver pleine d'ennemis, s'arrêta, stupéfait. Derrière lui, sa troupe arrivait au galop. Il se retourna et, d'une voix de stentor qui dominait le tumulte, cria :

— Halte !

Les spahis, entrés dans le bordj comme un ouragan, eurent beaucoup de peine à maîtriser leurs chevaux ; pourtant ils vinrent se ranger derrière leur officier, les chevaux se cabrant, écumant, sous l'action du mors qui leur brisait les barres.

Les Arabes se précipitèrent vers le cheval du lieutenant avec force salamalecs et génuflexions.

— Qui êtes-vous ? demanda durement Pierrefort.

— Les domestiques du caïd, répondit l'un d'eux.

Le jeune homme jeta sur ces déguenilles un regard soupçonneux.

Ils étaient là, courbés dans leur attitude humble, semblant attendre les ordres du chef français.

— Le chérif, où est-il ? reprit Pierrefort.

— Le chérif ? demanda d'un air étonné celui qui avait déjà pris la parole.

— Oui, le chérif. Allons, ne fais pas l'imbecile et parle, ou sinon...

Il dirigea vers l'Arabe le canon de son pistolet, laissant pendre son sabre, dont la dragonne était attachée à son poignet.

— Sidi, s'empressa de répondre l'homme effrayé, je ne sais ce que tu veux dire, nous n'avons pas vu le chérif ici...

— Tu mens !

— Ac Allah ! (Vrai Dieu !) Je dis la vérité. Depuis la mort de notre pauvre seigneur, le caïd Mustapha, les rebelles ont quitté le bordj et ne sont point revenus.

Il avait relevé la tête, et sa figure exprimait — vraie ou feinte — une énergie franchise.

— Ah ça ! pensa Pierrefort, le cheikh nous aurait-il mis dedans ?

Pierrefort se tourna vers le sous-officier.

— Maréchal des logis, dit-il, faites mettre pied à terre à dix hommes.

L'ordre fut aussitôt exécuté.

Les chevaux haut le pied furent confiés à la garde des cavaliers restés en selle.

Les dix spahis transformés en fantassins s'alignèrent sur un seul rang.

— Maintenant, reprit Pierrefort en s'adressant à son second, vous allez me visiter cette baraque-là de fond en comble.

— Bien, mon lieutenant.

— Soyez prudent, extrêmement prudent ; je redoute quelque piège... fouillez partout, ne laissez ni une pièce ni un coin inexploré... A la première alerte, appelez à vous.

Le sous-officier s'inclina de nouveau.

— Allez ! acheva le lieutenant avec une certaine solennité un peu triste,

ainsi que le comportaient la grandeur et le péril de l'œuvre ordonnée.

Le maréchal des logis fit un signe à ses hommes et se dirigea avec eux vers la maison.

Pierrefort les suivit des yeux jusqu'au moment où le dernier eut disparu dans l'intérieur.

Toutes les poitrines étaient halestantes.

L'angoisse se lisait dans tous les yeux.

Les domestiques — vrais ou faux — du caïd s'étaient retirés dans un coin de la cour et considéraient cette scène de leurs regards impénétrables, à demi voilés.

Par moments, on entendait un lointain cliquetis de sabres traînant sur les planchers et des heurts sourds de crosses sondant les murailles. Mais aucun appel, aucun cri d'alarme ne se fit entendre.

Vingt minutes s'écoulèrent encore.

A la fin, Pierrefort n'y tint plus.

Il donna l'ordre à quatre des spahis qui lui restaient de surveiller les alentours du bordj sans s'éloigner jamais de plus de cent mètres du mur.

Puis il mit pied à terre et s'élança à son tour dans la maison muette et menaçante.

Au moment où il franchissait la porte du vestibule, il se trouva face à face avec le sous-officier qui, aidé de deux hommes, lui amenait un personnage étrange, dont la présence en un pareil lieu paraissait inexplicable au premier abord.

— Mon lieutenant, dit le maréchal des logis, nous avons fouillé partout et voici ce que nous avons découvert.

Il désignait du doigt son étrange capture.

C'était un bonhomme gros et court, à la figure large, épanoui et réjouie, avec de petits yeux pétillants, qui luisaient comme de petits lumignons parmi les bouffissures de sa chair.

Il était vêtu à l'europeenne, d'un veston de flanelle jadis blanche, jauni par un usage trop prolongé et un dédain de la lessive qui paraissait dater de longtemps.

Un pantalon de treillis et des espadrilles complétaient son costume.

Il était vigoureusement maintenu à chaque bras par les spahis chargés de l'escorter.

Quand il aperçut le lieutenant, il s'inclina avec un sourire aimable qui découvrait une double rangée de dents blanches comme celles d'un nègre.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda Pierrefort, très étonné.

— Nous avons trouvé ce coco-là enfermé dans une des chambres du bordj, mon lieutenant, répondit le sous-officier. Il était ficelé comme un saucisson et nous a tout d'abord supplié de le débarrasser de ses entraves qui, disait-il en geignant, lui coupaien les poignets et les chevilles.

« Comme, après tout, il n'était pas armé et ne paraissait pas bien dangereux, je l'ai fait détacher... et je vous l'amène. »

— Et c'est tout ce que vous avez trouvé ?

— Absolument tout.

— Pas de traces des insurgés ?

— Aucune.

— Pas un indice qui puisse nous éclairer sur leur séjour ici, sur leurs intentions ?

— Pas un.

— C'est bien extraordinaire.

— Mes spahis, reprit le maréchal des logis, continuent à fouiller encore.

— C'est bien ; je vais interroger cet homme.

Il se tourna vers les deux cavaliers qui maintenaient le prisonnier.

— Lâchez-le ! ordonna-t-il.

Les spahis obéirent.

— Avance ici ! dit Pierrefort.

L'homme obéit avec un sourire de plus en plus épanoui sur sa face large, assez semblable à une caricature de la lune.

Quand il fut auprès du lieutenant, il redoubla de politesse et de marques de déférence, s'inclinant jusqu'à terre en frottant le plancher de son pied droit, comme les personnages des anciennes parades de foire.

— Qui es-tu ? interrogea Pierrefort.

— Un pauvre diable, monsieur l'officier, bien content de voir des visages français.

— Comment t'appelles-tu ?

— Eugène.

Il prononçait *Ugène* avec le plus pur accent des faubourgs de Paris.

— Eugène ! reprit le lieutenant. Eugène qui ?

— Eugène rien. J'ai pas eu de père et j'ai pas connu ma mère. Je ne me connais pas d'autre nom que celui d'*Ugène*.

Il débita ces derniers mots avec l'intonation sentimentale et comique d'un comédien des théâtres de banlieue.

— De quel pays es-tu ?

— J'suis de Pantin, pardis !

— Tu veux dire de Paris ?

— Eh oui, parbleu ! que j'suis Parigot, Parigot pur sang, né natif de la rue des Récollets.

— Comment te trouves-tu ici ?

— Ah ! voilà, mon officier, c'est là le hic... Ça va être long à vous raconter.

— Dis toujours.

— Eh bien, voici. J'suis camelot de ma profession.

— Camelot ?

— Oui, camelot ; vous connaissez pas ce métier-là ?

— Si, si, dit Pierrefort, qui, lui aussi, était Parisien et savait bien tout ce que ce mot vague désigne de petites industries de tous genres, qui demandent plus d'ingéniosité, de bonne humeur que d'apprentissage.

— Au fait, c'est vrai, répondit Eugène, y a pas besoin d'veux regarder longtemps pour s'apercevoir que vous en êtes aussi du patelin.

— Quel patelin ?

— Hé, de Paris, pardine !

— Allons, hâte-toi et viens au fait... Comment et pourquoi t'a-t-on trouvé ici garrotté et enfermé dans une des pièces du bordj ? Et d'abord, qui t'avait emprisonné ainsi ?

— Les *bicos*.

— Les Arabes ? Mais lesquels ? Les gens du caïd ou les insurgés ?

— Ma foi, j'sais pas au juste. Ils ont pas l'air plus catholiques les uns que les autres... Et pour faire un choix dans le tas, il y aurait du coton !

<p

FLEURS DE PARIS

Grand Roman Moderne*

PAR MICHEL ZÉVACO

XIX

VALENTINE D'ANGUERRAND (suite).

— Vous voulez savoir pourquoi je ne veux pas qu'il lui arrive malheur... à lui!...

— A celui qui vous a fait enlever? Que vous soupçonnez de vous avoir fait livrer à La Veuve?...

— Oui!... Eh bien, écoutez : c'est affreux, mais ma destinée est ainsi faite... je l'aime!...

— Vous l'aimez! balbutia Marie Charmant avec une sorte d'étonnement et d'effroi.

— Oui, continua Lise dont la physionomie prit une expression de dévouement et de résignation à faire pleurer, je l'aime!... Malheureuse! Après ce que j'ai appris! après ce que je sais!... Je l'aime toujours... je l'aimerai jusqu'à mon dernier souffle!... Oh! continua-t-elle avec une exaltation voisine de la folie, je puis dire cela tout haut, et je ne meurs pas de honte!... J'aime!... J'aime Gérard d'Anguerrand!...

A peine ce nom eut-il jailli de ses lèvres siévreuses qu'elle eut un cri de douleur affreuse et se couvrit le visage de ses deux mains. Marie Charmant était demeurée interdite, frappée elle-même d'une émotion qu'elle avait peine à maîtriser.

— Gérard d'Anguerrand! murmura-t-elle; mais ne m'avez-vous pas dit que vous nous appeleriez Valentine d'Anguerrand?...

— Oui! bégaya Lise.

— Ce Gérard, dit Marie en frissonnant, car elle entrevoit quelque chose d'effroyable, ce serait donc...

— Le fils du baron d'Anguerrand! dit Lise avec un tel calme, avec une si profonde amertume qu'elle se trouvait comme transportée au delà des limites du désespoir.

— Votre frère! fit Marie Charmant dans un souffle d'épouvante.

Lise laissa retomber ses mains et dit :

— Je dois vous faire horreur, n'est-ce pas?... Je me fais horreur à moi-même... Je souffre à vous faire un tel aveu, une honte qui me fait mal, voyez-vous, là... Cela me brûle et me glace tout à la fois... Mais, pour le sauver... pour vous persuader..., pour vous prouver que vous ne devez pas le dénoncer, je souffrirais mille morts... Maintenant, mademoiselle, j'espère, oui... j'espère qu'après tout ce que je viens de dire, vous me mépriserez tant et tant... que vous m'oublierez... et surtout... Oh! cela, surtout! que vous garderez le secret de celle que vousappelez La Veuve! Car cette femme n'est que l'instrument... de celui... que j'adore!...

— Pauvre chère mignonne! dit Marie Charmant en pleurant, vous ne me faites pas horreur, et je ne vous méprisez pas; il y a dans votre histoire un mystère qui m'effraie, mais je respecterai votre volonté; je vous jure que, par ma volonté du moins, il n'arrivera aucun mal à...

Elle rougit. Et la voyant rougir ainsi, Lise sourit avec une infinie tristesse.

— A mon frère! acheva-t-elle. Soyez bénie, vous qui m'apparaissez comme un ange!...

— Ange sans ailes! s'écria Marie Charmant, en reprenant ou en feignant généreusement de reprendre son insouciance gaillie. Voyez-vous que j'aurais des ailes, comme une hirondelle!... Ce que je vous emmènerais d'ici!... C'est le cas de chanter:

Ah! pour moi, que la vie serait belle. Si j'étais ici... si j'étais ron... si j'étais hirondelle!

— Vous êtes charmante! dit Lise. Vous portez admirablement votre nom...

— N'en jetez plus, la cour est pleine! s'écria la bouquettière. Mais pour en revenir à votre affaire, voyons, on peut bien vous tirer des griffes de La Veuve, sans risquer de toucher à... celui que vous ne voulez pas dénoncer!... Ecou-

tez-moi bien. Je connais un jeune homme. Quand je dis que je connais, c'est une façon de parler... Mais enfin, je puis vous affirmer que M. Anatole Ségalens... c'est mon jeune homme, une drôle d'idée qu'il a de s'appeler Anatole, hein?... Ça ne l'empêche pas d'être le plus fier, le plus loyal, le plus brave jeune homme de Paris...

mura Lise, reprise de terreur. Je vous en supplie, ne faites rien, ne dites rien... Demain soir, si vous voulez bien me revoir, j'aurai pris une résolution...

— Eh bien, c'est dit! s'écria Marie Charmant. J'attendrai jusqu'à demain. Vous verrez, ma pauvre mignonne, nous vous sauverons, moi et... M. Anatole... mais quelle drôle d'idée de s'appeler

gard d'ardente sympathie comme pour dire :

— Mais moi aussi, je suis une enfant trouvée!...

Ce mot que criait son cœur expira sur ses lèvres. Pourquoi? Par quelle mystérieuse et profonde curiosité? Ou, plutôt, par quel lointain pressentiment voulait-elle ne pas interrompre l'histoire de Marie Charmant?...

— Ça vous épate! reprit celle-ci. C'est pourtant comme ça! Il n'y a pas que dans les drames de l'Ambigu qu'il y a des enfants trouvés... A preuve, moi!...

— Et moi! cria Lise au fond de son être.

— A propos d'Ambigu, mon jeune homme... M. Anatole, eh bien, il paraît qu'il fait des drames. Si jamais j'ai l'occasion de lui raconter mon histoire, il en fera un, de drame, et un fameux. Mais tout ça ne vous intéresse peut-être pas?

— Dites! oh! dites!... supplia Lise avec une curiosité passionnée.

— Eh bien, sachez donc que moi aussi j'ai été sous la coupe d'une légère pa-reille à La Veuve. Entre parenthèses, en voilà une qui pourra se fouiller, si elle a des poches, pour que je lui fasse à présent ses commissions et que je lui porte ses fleurs au cimetière...

— Au cimetière?...

— Oui. Il paraît comme ça qu'elle a eu un fils qui est mort et qu'elle aimait bien. Ce fils s'appelait Louis. J'ai vu ça sur la tombe...

— Louis! murmura Lise en pressant son front dans ses doigts amaigris et en penchant la tête, comme pour sonder un abîme où une pierre vient de rouler.

— C'était le nom du petit qui est mort, reprit Marie Charmant. La Veuve m'a raconté tout cela un soir... Parait qu'elle avait aussi une fille qui s'appelait Suzanne... ou Suzette...

— Suzanne!... Suzette!... balbutia Lise avec cet accent spécial des gens qui parlent en rêvant, ou comme si elle eût écouté en elle-même l'écho lointain, très lointain, qu'éveillaient ces noms :

Louis!... Suzette!...

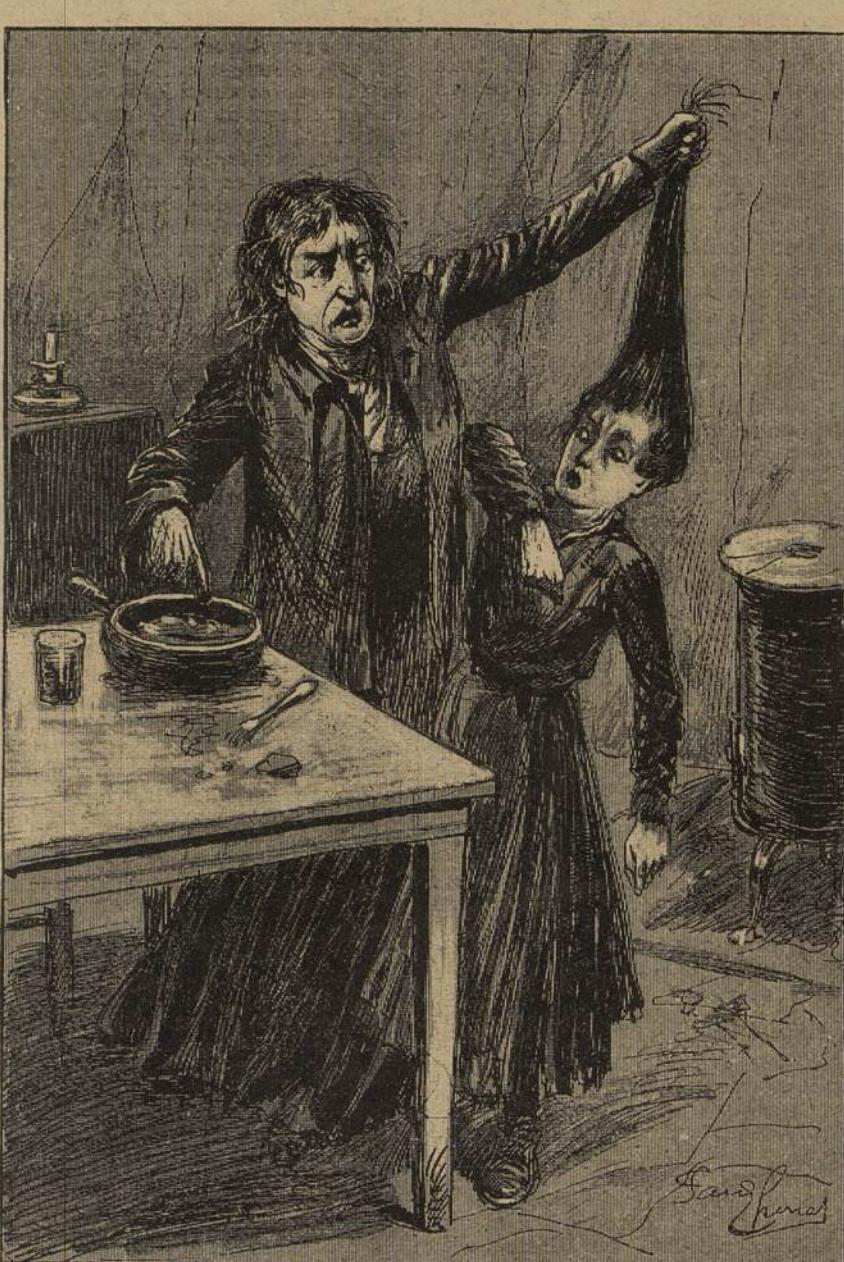
— Pour en revenir à mon histoire, continua Marie Charmant, si vous êtes tourmentée par La Veuve, je le fus, moi, par la mère Gibelotte. Si vous me demandez pourquoi cette horrible femme s'appelait ainsi, je vous répondrai qu'elle avait l'habitude de voler les chats qu'elle faisait sauter comme des lapins. J'en ai gardé un triste souvenir, vous allez voir. Donc, j'habitais avec la mère Gibelotte, et longtemps, j'ai cru qu'elle était ma parente, ma tante ou je ne savais trop quoi. C'est elle-même qui, un jour, m'a raconté qu'elle ne m'était de rien. Vous n'avez pas idée de ce que la mère Gibelotte était mauvaise: c'est à croire qu'elle avait la rage dans le ventre; pourtant, je ne lui avais jamais rien fait. Au contraire, je lui obéissais, au doigt, à l'œil! Pas de danger que j'auros fait de la rouspéte, comme dit le père Chique.

— Elle vous battait? demanda Lise avec un intérêt si passionné qu'elle s'étonnait elle-même.

— Si elle me battait! Comme plâtre, figurez-vous! J'en avais les bras et les jambes noirs de bleus. (Sans doute Ségalens eût admiré la hardiesse de cette image s'il eût été là, mais Ségalens n'était pas là...) Elle me griffait, me mordait, pour un oui, pour un non. Quant aux gîles, et aux coups de pied, je ne les compte pas... Mère Gibelotte, j'ai faim... Pan! Un coup de pied dans le ventre! Comme dans la complainte des trois petits anges, vous savez?...

— Non, je ne sais pas... fit Lise en frissonnant.

— Faut vous dire que j'ai enduré la faim et la soif... tout comme vous, maintenant. Seullement, vous êtes grande et vous pouvez vous défendre. Moi j'étais toute gosse. Aussi, la mère Gibelotte s'en payait des tranches! Quand j'y pense,



O FLEURS DE PARIS. — La mère Gibelotte me prit par les cheveux et me dit : « Sais-tu ce que je viens de manger?... Eh bien, c'est Tip. »

— Vous l'aimez! dit Lise.

— Moi! fit Marie Charmant stupéfaite et devenue pourpre.

Une soudaine mélancolie voila la gaîté adorable de ce radieux regard. Elle trembla un peu, soupira, puis, d'un accent d'un merveilleux comique jeté comme une gaze légère sur l'émotion de son cœur:

— Non, non, je ne l'aime pas. Il n'est pas pour mes mirettes, celui-là! Pensez donc, ajouta-t-elle, avec une naïve admiration: un licencié!... Dites donc, vous qui avez de l'instruction, qu'est-ce que ça peut bien être un licencié? C'est-il plus qu'un capitaine?...

— Oh! sûrement, dit Lise en toute sincérité.

— Je m'en doutais! fit Marie Charmant en étouffant un soupir. Pourtant, il est bien pauvre. Enfin, je crois bien que si je lui disais... il vous tirerait de là, lui! Voulez-vous?

— Laissez-moi un jour ou deux, mur-

Anatole!... Comme s'il n'avait pas pu s'appeler Ernest, ou Jules, ou Emile... Enfin, on m'appelle bien Marie Charmant, moi! Encore une drôle d'idée, par exemple! Mais au moins, moi, j'ai une excuse: je ne connais pas les noms de mes père et mère!...

Lise redressa vivement sa tête pâle et considéra la bouquettière avec une violente surprise.

— Au fait, reprit gairement Marie, je connais votre histoire, ou à peu près, et vous ne connaissez pas la mienne; ça n'est pas juste, ça! Il faut donc que je vous dise pourquoi on m'a affublée d'un nom rigolo comme celui que je porte de mon mieux, et pourquoi je ne connais ni père ni mère, ajouta-t-elle avec une indicible tristesse: telle que vous me voyez, je ne suis qu'une enfant trouvée!...

— Une enfant trouvée! murmura Lise avec un tressaut du cœur.

Et elle jeta sur la bouquettière un re-

LA BANDE DES CHAUFFEURS

Roman historique et dramatique*

PAR LOUIS BOUSSENARD

ÉPISODE

III (suite).

Des débitants de vin et d'eau-de-vie suivent les marchands de comestibles, puis des crieurs, portant d'affreux papiers bariolés d'enluminures grossières, vendent « la relation du jugement des brigands d'Orgères, avec la plainte analogue à ce sujet ».

Ces industriels, tolérés par l'autorité, font d'excellentes affaires.

Un de ces canards, imprimé chez Lacombe, imprimeur du tribunal civil d'Eure-et-Loir, contient, après ladite relation du jugement, une plainte, parfaitement idiote du reste, dont le Rouge-d'Auneau est l'auteur.

Cahin-caha, la matinée se passe dans un vacarme assourdissant.

A dix heures, les exécuteurs se rendent à la prison pour procéder à la toilette. Les condamnés sont extraits deux par deux des cachots où ils sont surveillés et aménés à Messieurs de Chartres et de Dreux, flanqués de leurs aides.

Il s'agit d'abattre ces tignasses belles, peuplées de vermine et d'autant plus volumineuses, que presque tous les hommes portaient la queue. Quant aux femmes, leur bonnet cachait de véritables buissons inexplorés depuis l'emploi de la camisole de force.

Ces dernières, comme on sait, au nombre de trois, étaient autant de furies qui se débattaient en hurlant, et qu'il fallait maintenir de force.

Les hommes se montraient cyniquement railleurs, et conservaient, en pareil moment, un sang-froid inouï, sauf pourtant le Rouge-d'Auneau, vert d'épouvanter, ruisselant de sueur.

La toilette n'exigea pas moins de deux heures. Quand elle fut terminée, le greffier en chef leur demanda s'ils désiraient quelque chose.

— Nous en aller, répondit Jacques-d'Etampes, un ignoble gredin de dix-huit ans, dont la face est rongée par une gale infecte.

Le greffier haussa les épaules, pendant que le Gros-Normand, sombre et résolu, ajoutait :

— Assez, crapaud ! tâche donc de mourir convenablement.

On leur fit boire à chacun un verre d'eau-de-vie ; après quoi le lugubre défilé commença. Il était midi un quart.

La foule, jusqu'alors d'autant plus bruyante qu'elle est énervée par une longue attente, se tait, à l'aspect des vingt et un misérables, revêtus par les aides, et, conformément au jugement, de longues chemises en indienne rouge.

Rien en effet de dramatique et d'inattendu, comme ce lugubre défilé de pénitents rouges, s'avancant lentement, empêtrés par leurs entraves, insultant les juges, les spectateurs, crachant sur les bourreaux et leurs auxiliaires.

L'horrible cortège arriva enfin en vue de l'échafaud, et se massa sur l'espace circonscrit par la troupe à cheval.

Les trois femmes, dont l'inconcevable sang-froid ne se dément pas un instant, sont exécutées les premières.

La Grande-Marie voyant l'affaissement du Rouge-d'Auneau, lui lance un ignoble sarcasme et se livre à l'exécuteur.

Malgré l'habileté professionnelle de messieurs de Chartres et de Dreux, l'épouvantable besogne est assez lente. Le bouclage sur la bascule du vivant aussitôt mort, le déboulage de son cadavre, sa projection dans la trappe, tout cela prend un certain temps.

Bientôt, le sang ruisselle à flots sur la plate-forme, traverse les planches, s'égoutte sur la terre, et va former un ruisseau dans lequel pataugent les condamnés demeurés au bas de l'échafaud.

Jacques-d'Etampes, est exécuté le premier après les femmes. Son dernier mot avant d'être bouclé est celui-ci :

* Voir l'Œil de la Police n° 43 (1^{re} année) à 58.

— Dites donc, camarades, prenez garde d'attraper la gale !

Une demi-minute après, sa tête tombait, et les deux tronçons roulaient dans la trappe.

Après lui, ce fut Berrichon-Belhomme, âgé seulement de 21 ans. Même cynisme, même jactance, même fermeté brutale mais indéniable.

Puis, successivement et par rang

carnage, et montré pendant cette heure d'attente une fermeté inouïe, le confident de Finfin refuse le secours des aides, fatigués eux-mêmes, et murmure en s'allongeant sur la bascule :

— Je l'ai mérité.

Il était une heure et demie.

Les actes de décès furent dressés par les soins du citoyen Jacques Moutéage,

Sur ce point, les conjectures furent nombreuses et quelques-unes singulières.

On pensa que grâce au concours de personnages puissants qui avaient favorisé son évasion, il gagna les pays encore infestés par la chouannerie, et où, sous le couvert des passions politiques et religieuses, des misérables, sans aveu et sans drapeau, se livraient aux crimes les plus abominables !

Suivant cette version, il serait allé retrouver les bandes non encore réduites de brigands déguisés en Vendéens, où il aurait changé son nom trop célèbre pour un autre moins compromettant.

Pris, les armes à la main, dans les Deux-Sèvres, il aurait été fusillé le 1^{er} frimaire an IX avec Mignier, dit « Grand-Gars » dont il était devenu le lieutenant.

Tout cela est bien vague.

Une autre version, à laquelle des gens sérieux ont volontiers ajouté foi, est celle-ci :

Finfin, après son évasion, serait arrivé, à la faveur d'un déguisement fourni par ses complices, à la frontière du Nord-Est.

Accueilli de l'autre côté du Rhin par les émigrés irréductibles comme une victime de nos troubles politiques, il aurait pris du service à l'étranger et aurait combattu sans relâche les armées de la France.

Un fait réellement extraordinaire semble donner une certaine apparence de vérité à cette supposition qui n'a rien d'inraisemblable.

L'ancien gardien chef de la maison d'arrêt, FRAIN, qui le premier s'aperçut de l'évasion du chef des Chauffeurs, et qui, l'ayant vu à chaque instant pendant une année, le connaissait bien, avait pris sa retraite et vivait à Nogent-le-Roi, chez sa fille.

Après l'épopée napoléonienne survinrent les catastrophes et les misères de l'invasion. L'ennemi occupa notre territoire et pendant longtemps retint sur notre sol le bruit des sabres et des épées des envahisseurs.

Nogent-le-Roi fut occupé par un bataillon allemand, dont le chef exagérait encore, s'il est possible, la brutalité proverbiale de l'ennemi séculaire.

Un vrai brigand !

Or, le sieur FRAIN affirma, non pas une fois, mais cent fois, à qui voulut l'entendre, que cet officier ennemi n'était autre que le féroce anonyme qui, pendant cinq ans, désola la Beauce sous le nom de Finfin !

Un mot encore, le dernier, pour satisfaire ceux de nos lecteurs, désireux de ne point abandonner si brusquement les autres héros de ce drame judiciaire.

Le Directoire avait nommé VASSEUR lieutenant de gendarmerie, le Consulat le fit capitaine de l'Empire, le créa chevalier de la Légion d'honneur en 1812, au moment où il prenait sa retraite.

Le chevalier de Faronyne s'éteignit doucement à la fin du siècle et dota richement sa petite-nièce, Renée de Boynes, devenue la femme du capitaine BOUVARD, qui abandonna le service et fut pensionné comme chef d'escadrons, pour blessures graves reçues au service de la patrie.

La comtesse de Rougemont étant morte peu de temps après le vieil abbé, rien n'attachait plus au pays où ils avaient tant souffert Jean de Montville et Valentine.

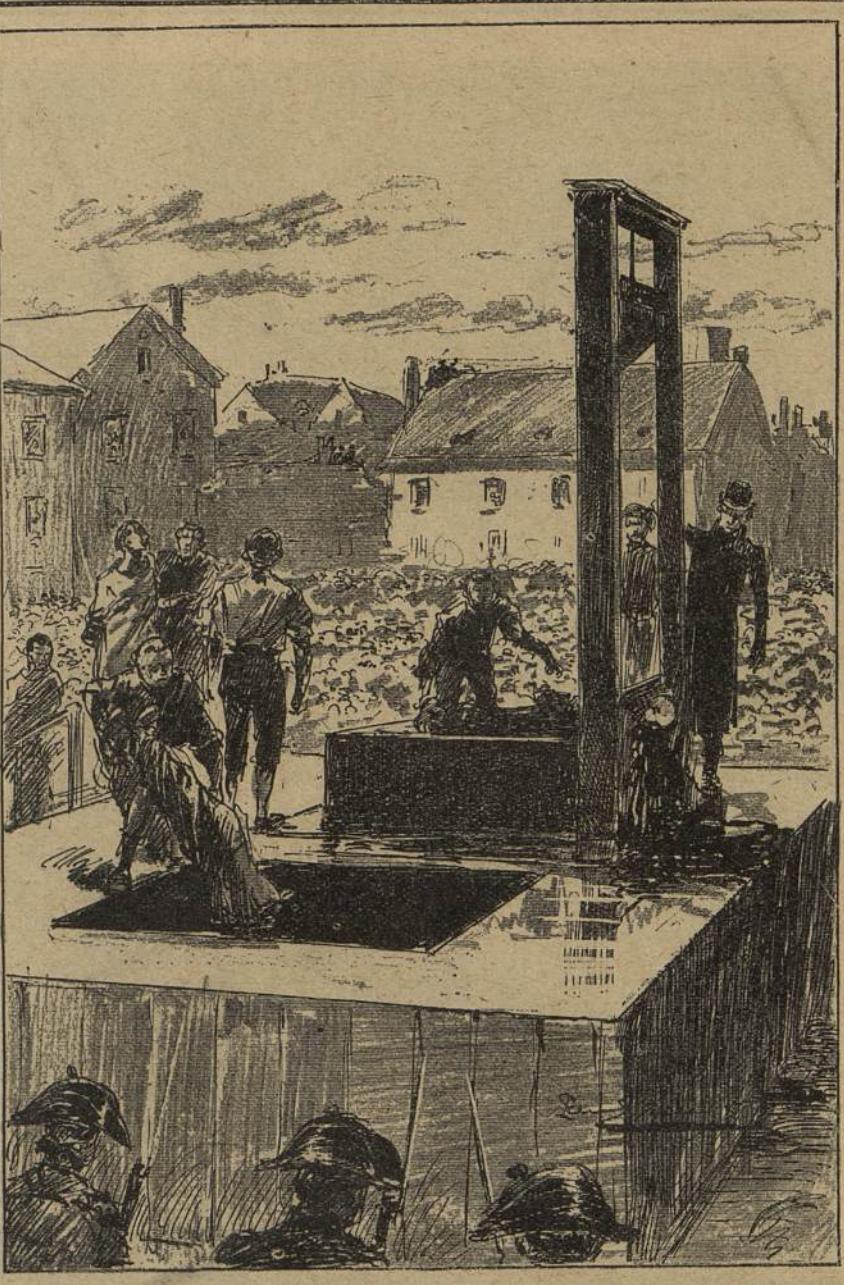
Le château d'Aschères et les ruines de celui de Jouy furent vendus, avec les terres, aux familles de B. et de V.

Jean de Montville et sa femme s'en allèrent vivre, heureux et ignorés, au bord de la Loire, près de l'exquise petite ville de Château-La-Vallière, avec le fidèle Jacques Foucher qui jamais ne les quitta.

Et si maintenant un lecteur ami de la précision fait observer que dans le procès d'Orgères on ne remarque pas les Rougemont, l'auteur lui répondra qu'il n'a pas cru devoir livrer à l'indiscrète publicité les noms véritables des héros de ces dramatiques aventures.

Ils sont assez transparents pour que certains les pressentent, sous ces appellations d'emprunt désignant déjà trop clairement ceux dont les cruelles souffrances furent enfin compensées par un bonheur mérité.

FIN DE LA BANDE DES CHAUFFEURS.



LA BANDE DES CHAUFFEURS. — Exécuteurs, aides, condamnés, tout était rouge.

○ ○ ○ ○ Un ruisseau de sang coulait, de plus en plus large. ○ ○ ○ ○

d'âge, Jean-d'Arpajon, vingt-deux ans, et Sans-Arteaux, vingt-trois ans.

— Dépêche-toi, Charlot, je crève de faim, dit froidement au bourreau le bandit, toujours travaillé par la fringale.

Le Rouge-d'Auneau, voyant son tour arrivé, se raidit convulsivement, essayant de faire bonne contenance.

Vains efforts ! Ce misérable, un des plus féroces de la bande, fut lâche. Il s'évanouit et fut porté sous le couperet, inerté comme un cadavre.

Aignand Boistard, qui était né à Tours, reconnaît un des aides du bourreau, et lui dit d'un air détaché :

— Bien des choses à la maison !

... Sans relâche, l'implacable couteau fauchait les têtes. Exécuteurs, aides, condamnés, échafaud, tout était rouge. Des cadavres, amoncelés sous la plate-forme, coulaient un ruisseau de plus en large, de plus en plus épais.

Cela dura une grande heure !

Il n'y eut plus qu'un seul brigand debout. Le Gros-Normand, le plus âgé de tous.

Après avoir assisté, impassible, au

adjoint au maire de Chartres, faisant fonctions d'officier de l'état civil, et les cadavres furent enlevés pour être inhumés dans cette portion du cimetière Notre-Dame, réservée aux suppliciés.

Les têtes furent moulées en plâtre, puis exposées dans une espèce de fossé où elles devaient se dessécher. Elles y restèrent longtemps et disparurent peu à peu, dérobées par des amateurs de curiosités macabres. C'est ainsi que celle du Rouge-d'Auneau fit l'ornement du cabinet d'un médecin de la ville.

... Cette première grande fournée fut suivie d'exécutions isolées.

Un certain nombre de contumaces revenus en Beauce, une fois la première panique passée, se firent prendre et payèrent leur dette à la société.

De ce nombre fut Bureau François, dit François-le-Serrurier, qui, après s'être évadé, le 29 thermidor an VI, fut repris trois ans après et exécuté sur la place d'Armes (place des Halles) le 8 germinal an IX.

Quant à Finfin, on ne sut jamais où il passa, ni comment il finit.

furent singuliers de et favorables en et où, critiques aveu crimes it allé éduites, où il se pour ns les défilé le er, dit enu le s gens i, est arrivé, nni par Nord- in par une tue, il ger et armées linaire arence 'a rien maison percut ours, et endant nait pris i, chez e sur- ères de territ- tit sur es ép- un ba- agerait . té pro- pas une l'en- n'était i, pen- sous le r satis- eux de ent les re. l'asseur consulat éa che- en 1812, site. éteignit lota ri- e Boy- pitaine et fut adrons, service étant l'abbé, où ils ontville ines de avec les s'en rés, au e petite le avec le ne les i de la le pro- pas les ra qu'il discrète s héros ur que appelle à trop s souff- par un RS.



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS L'EST

EXPLOITS DE BANDITS. — Au moment où une débitante mettait les volets de son magasin, trois individus se présentèrent demandant à boire. Sans se presser, la



commerçante rentra; aussitôt elle fut renversée et pendant que l'un des individus essayait de l'étrangler, les autres fouillaient le comptoir. Des passants arrivèrent et les bandits prirent la fuite. Ils ont pu être arrêtés.

DIJON.



COUPS ET BLESSURES. — Une dispute s'leva entre un boucher et un maquignon à propos de la vente d'un cheval. Le boucher, mécontent, poursuivit le marchand qui se retourna, le gifla. Mais il avait dans sa poche un coup de poing américain dont il se servit pour frapper le maquignon en pleine figure, lui faisant ainsi une blessure sérieuse.

RETHEL.



COUPS DE REVOLVER. — En sortant d'un cinématographe, une fillette de treize ans regagnait avec deux de ses amies le domicile de ses parents. Elles rencontrèrent trois jeunes gens qui les accostèrent. Vértement repoussés, ceux-ci tirèrent leurs revolvers et firent feu. La première des fillettes a été atteinte à la cuisse droite.

REIMS.

LE COSMÉTIQUE A LA DYNAMITE

L'autre matin vers huit heures, une formidable explosion semait l'émoi chez les habitants du quartier Bal-el-Oued. Les curieux, amassés devant le salon de coiffure tenu par M. Armand et dont les vitres avaient volé en éclats, virent sortir un individu qui poussait des cris de douleur; son visage ruisselait de sang et il agitait deux moignons informes à l'extrême desquels quelques lambeaux de chair représentaient ce qui restait de ses mains. Les clients et les employés du coiffeur, également ensanglantés, prenaient la fuite, crient qu'un attentat anarchiste venait de se produire. Le premier moment de stupeur passé et tandis que la foule procédait à un lynchage sommaire d'un des fuyards, la police accourut. Après avoir relevé la principale victime tombée sans connaissance sur la chaussée, elle commença une première enquête, dont voici les résultats: Quelques minutes avant l'explosion, un nommé Lassale, charcutier voisin et client du coiffeur, avait pénétré dans la boutique de ce dernier. Avisant Antoine Forzano, un des employés de la maison, il lui remit une boîte paraissant contenir un gros tube de cosmétique en disant qu'il venait de trouver cet objet sur son comptoir et qu'il n'avait pu parvenir à l'ouvrir. Forzano le prit sans défiance, tandis que Lassale se reculait en basculant le tube. Il se produisit alors une explosion formidable, qui lui arracha les deux mains, lui laboura le visage et le ventre, blessant même légèrement plusieurs autres personnes. Le blessé eut pourtant la force de se jeter sur le charcutier, qui fut consciencieusement « passé à tabac » par la foule.

Forzano fut transporté dans un état lamentable à l'hôpital, où l'on procéda à l'amputation des deux membres atteints au-dessus des poignets et à l'extraction des débris métalliques logés dans le visage et dans les autres parties du corps. L'abondance du sang perdu laisse peu

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

LE CRIME D'UN PÈRE. — Devant la Cour d'assises de la Haute-Savoie se sont déroulés les débats concernant le crime commis à Choisy, arrondissement d'Annecy, le 7 juillet dernier, par le nommé François Curioz, 67 ans, cultivateur, sur la personne de son fils Jean-Marie, 27 ans, avec lequel il habitait. Celui-ci en effet fut frappé par son père de onze coups de couteau, dont l'un lui endommagea fortement l'œil droit. Après l'audition de 15 témoins, un sévère réquisitoire de M^e Leyat et une belle plaidoirie de M^e Pignarre, le jury a rapporté un verdict affirmatif et admis l'excuse de la provocation. Curioz est condamné à 5 ans de prison.

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Le même jury avait à juger une tentative d'assassinat commise par un pupille sur un de ses surveillants. Le 23 novembre 1909, vers trois heures et demie du soir, à la colonie correctionnelle de Gaillon, les pupilles Boëgler, Chancerel et Castellani étaient occupés à des travaux de peinture et de vitrerie, dans un nouvel atelier en cours d'aménagement, sous la direction du surveillant Boulègue. Au moment où Boulègue se baissait pour ramasser un objet tombé à terre, Boëgler s'approcha sans bruit du surveillant et lui porta derrière la tête un violent coup du lourd mar-

teau de menuisier dont il était muni pour son travail; Boulègue parvint à se relever. A ce moment, Boëgler lui porta aussitôt, sur la tête et sur l'épaule, sept ou huit nouveaux coups de son arme. Cependant, bien que couvert de blessures et ruisselant de sang, Boulègue parvint à s'armer d'une de ses galoches et à tenir Boëgler suffisamment en respect pour réussir à sortir de l'atelier et à s'enfuir dans l'escalier, d'où il appela au secours.

Boëgler, qui est Parisien et âgé de dix-sept ans, avait été poursuivi deux fois pour vol et envoyé en correction jusqu'à sa majorité. Il est condamné à sept ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

UN MEURTRE. — Le nommé Henri Varren est né le 1^{er} septembre 1871 à Carsix. Il est accusé d'avoir tué un nommé Gallet. Varren, bien qu'il eût bu, n'était pas ivre. Il n'a jamais été condamné. Il exerce la profession de domestique de ferme, est marié et père de deux enfants. Les renseignements fournis sur son compte sont favorables mais le représentent comme peu intelligent et s'enivrant volontiers. Varren a comparu devant la Cour d'assises de l'Eure qui l'a condamné à six ans de réclusion.

LE CRIME DU BOULEVARD VOLTAIRE

Une Femme Condamnée à Mort

Au mois d'août 1909, un crime abominable mettait en émoi le boulevard Voltaire.

Il était deux heures de l'après-midi quand un cafetier de la place de la République, qui se trouvait dans sa cuisine avec sa femme, vit, en levant par hasard les yeux vers le plafond, des taches de sang en maculant la blancheur et des gouttelettes se détacher.

Affolé, il donna l'alarme. Des locataires, un gardien de la paix, tous armés, pénétrèrent dans le logement du premier étage, situé au-dessus du café. Ils dirent se munir d'une échelle et briser un carreau d'une fenêtre donnant sur la cour; ils purent ainsi parvenir dans l'appartement.

Les diverses pièces qui le composaient formaient l'agencement d'un bureau de placement. Les salles d'attente, à l'entrée, étaient désertes; dans la cuisine, étendue sur le dos, gisait une jeune femme paraissant âgée de seize à dix-sept

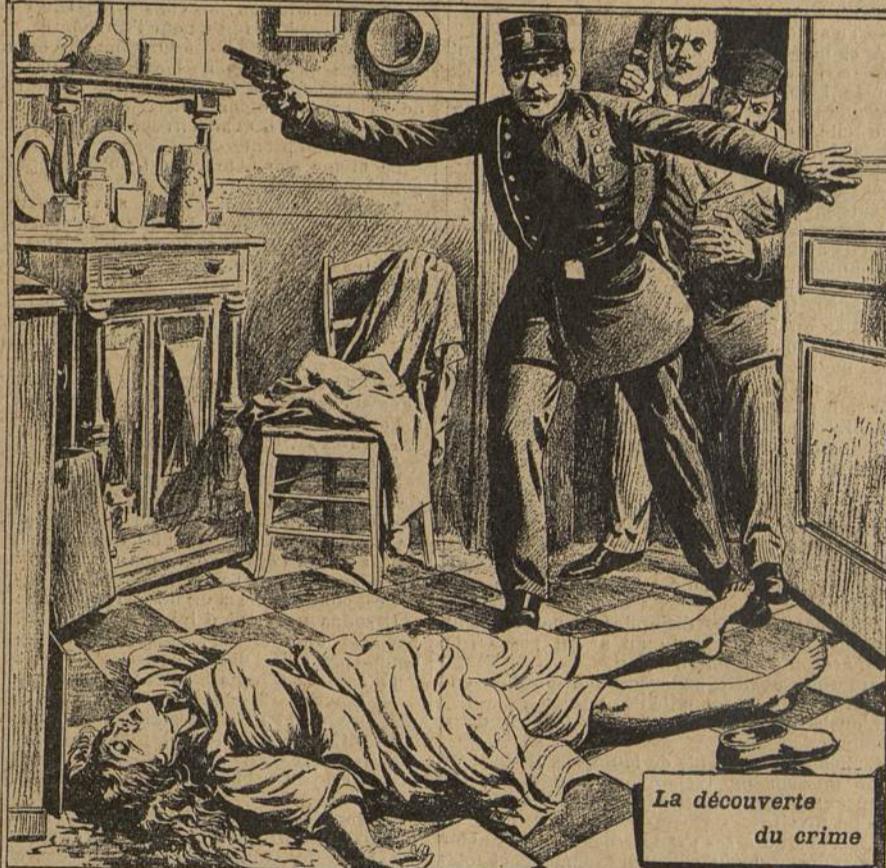
Peu après, on arrêtait la femme Bosch et son amant. Mais tandis que cette femme reconnaissait avoir commis le crime pour voler, son amant protestait de son innocence.

Devant la Cour d'assises de la Seine, la femme Bosch soutient qu'elle ne se souvient de rien.

M^e Trouard-Rolle, avocat général, a prononcé un réquisitoire énergique, dans lequel il a demandé au Jury de prononcer un verdict sévère contre la meurtrière de Germaine Bichon et contre son complice, Martin.

La première, a-t-il dit, devrait être condamnée à mort. Quant au second, il pourrait bénéficier des circonstances atténuantes.

M^e André Hesse a éloquemment demandé pour sa cliente, les circonstances atténuantes et M^e Paul Viven, faisant un amusant portrait de Martin, ce garçon de 29 ans, qui fut la première victime de Bosch, a réclamé l'acquittement.



La découverte du crime

ans. Le cadavre, encore chaud, avait été traîné contre la cuisinière, sous laquelle était engagée le bras gauche de la victime, dont la tête ne formait plus qu'une bouillie sanglante.

La pauvre femme, vêtue simplement d'un peignoir de pilou rouge et d'une chemise, avait les jambes nues, ses chaussures se trouvaient auprès de son corps.

Son identité fut vite reconnue. La victime se nommait Germaine Bichon. Elle était entrée en qualité de bonne chez le directeur du bureau de placement.

d'espoir de sauver le malheureux. Les autres blessés, ainsi que le charcutier, ont été pansés dans les pharmacies voisines. Leur état n'inspire pas d'inquiétudes.

Lassale, immédiatement interrogé, fit la déposition suivante:

« Je me trouvais dans l'arrière-boutique de ma charcuterie lorsqu'un inconnu, enveloppé dans une longue pelinerie noire, entra dans ma boutique et, sans mot dire, déposa sur le comptoir un paquet et se retira. Intrigué, je pris le

paquet et défit l'enveloppe constituée par un lambeau de journal sans parvenir à l'ouvrir. Puis observant que cela paraissait être un étui de cosmétique, je résolus de le porter à mon voisin le coiffeur, ce que je fis. »

D'autre part, et ne pouvant interroger le blessé anesthésié par les chirurgiens, le juge d'instruction a questionné ses camarades, qui déclarèrent que le charcutier était un client du salon de coiffure et qu'il semblait entretenir les meilleurs rapports avec le patron et avec la victime.



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS LE NORD

UN DRAME DANS UN BAL. — Il y avait bal dans un estaminet. Un mineur dansait quand une dispute éclata entre lui et un autre mineur à propos de la sœur de ce

dernier. Le premier sortit dans la cour, bientôt suivi par son adversaire qui le frappa au front d'un coup de couteau. Plusieurs jeunes gens accoururent, mais l'agresseur eut le temps de frapper l'un d'eux d'un coup de couteau à l'épaule. Le coupable a été à moitié lynché.

HERSIN-COUPIGNY.

LES DOUANIERS SE DÉFENDENT. — Vers 10 heures du soir un douanier était installé à la frontière. Une auto vient à passer; elle s'arrête et reprend sa course. Aussitôt trois individus se jettent sur le douanier et le rouèrent de coups de bâton. Le douanier tira son revolver et fit feu sur le groupe. Un des agresseurs, atteint en pleine poitrine, fut tué sur le coup. C'est un homme marié, père de deux enfants.

HAUBOURDIN.

COLÈRE DE GRÈVISTES. — Des ouvriers d'un tissage étaient mis en grève; ne pouvant s'entendre avec leur patron, ils se laissèrent entraîner aux pires extrémités. Assemblés devant l'usine, ils brisèrent les vitres à coups de pierres, détruisirent quelques machines et tentèrent de mettre le feu. Huit arrestations ont été opérées.

DOULLENS.

Les débris de l'engin meurtrier furent examinés. La bombe était constituée par un tube de fer long de 20 centimètres et muni intérieurement d'un détonateur. D'actives recherches sont faites pour retrouver le mystérieux individu qui aurait déposé l'engin chez le charcutier. Ce dernier reste à la disposition de la justice jusqu'à ce que sa bonne foi soit vérifiée.

LA CRIMINALITÉ DIMINUE EN AMÉRIQUE

Les Américains sont un peuple heureux: leur criminalité est en baisse!

C'est du moins ce qui résulte d'une statistique officielle que publient les journaux de New-York, et qui émane de M. Philip Block, Chief Clerk of the Board of Magistrates — entendez secrétaire en chef du parquet. Cet honorable fonctionnaire, dont les divers services fonctionnent avec rapidité, est déjà en mesure de donner les principaux chiffres de la statistique criminelle américaine pour 1909, tandis que chez nous on vient à peine de publier les chiffres de la même statistique pour 1908.

De la statistique américaine, il résulte qu'en 1909 il y a eu 147,505 arrestations, soit 27,766 de moins qu'en 1908. Le nombre d'individus traduits devant les hautes cours criminelles ou correctionnelles a été de 84,974, contre 96,875 en 1908.

Notre chiffre, à nous, pour 1908, ayant été de 226,322 prévenus en police correctionnelle et de 1,408 accusés en cour d'assises, nous dépassons donc largement le total américain.

Sur le chiffre total des arrestations opérées, on compte 4,611 préventions de cambriolages (nous avons compté, nous, en 1908, 40,960 vols); il y a eu 1,697 préventions pour coups et blessures volontaires (nous en avons eu nous, en 1908, 26,235); enfin il y a eu 3,619 préventions pour vagabondage (en 1908, nous en avons eu, nous, 14,900).



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS LE SUD-OUEST

UN SCANDALE A L'HOPITAL. — Au commencement du mois de janvier, on constatait, à l'hôpital Saint-André, que le tuyau des water-closets, dans le corps du bâtiment affecté aux religieuses, était obstrué. On manda des ouvriers et l'un d'eux ne tarda pas à retirer du tuyau un bras d'enfant. Le contrôleur principal, pressé sans retard, crut d'abord à une farce de carabin, mais les ouvriers, poursuivant leur besogne, firent par amener hors de la cuvette le cadavre de l'enfant auquel ce bras avait appartenu. Le petit corps était dans un état de décomposition avancé; il était hors de doute qu'il se trouvait en présence d'un infanticide ou d'un délit de suppression d'enfant. Les soupçons se portèrent sur une religieuse âgée de vingt-huit ans, dont chacun avait remarqué depuis quelque temps la faiblesse et la pâleur. On l'interrogea; elle avoua que c'était elle, en effet, qui avait jeté l'enfant dans les water-closets. On lui fit changer ses vêtements de religieuse pour des vêtements ordinaires et on l'accompagna à la gare où elle prit le train pour Paris. Un mandat d'arrêt a été lancé contre elle. **BORDEAUX.**



UN DRAME AUX CHAMPS. — Pour arriver plus vite chez lui, un paysan âgé de 50 ans traversait avec sa petite voiture une propriété. Le fils du propriétaire en train de labourer lui intima l'ordre de rebrousser chemin. Une querelle éclata qui attira l'attention du propriétaire. Celui-ci accourut. Le paysan fut alors dans sa voiture un fusil et fit feu. Un résinier qui accourut fut tué sur le coup. **SAINTE HELENE.**

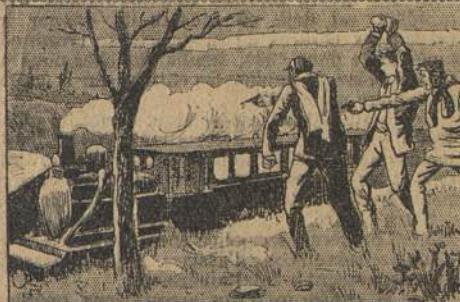


AU FOU ! — La gendarmerie est à la poursuite d'un fou échappé de l'asile d'aliénés de Lesmes. Il a dérobé dans une ferme un fusil et menace de mort quiconque l'approche. Il a fait feu sur un gendarme sans l'atteindre et s'est réfugié dans les bois où les gendarmes le cernent. **CAHORS.**

A COUPS DE POINCON. — Vers une heure, un fossoyeur, âgé de vingt-neuf ans, demeurant rue d'Arès, se prenait de querelle avec un voisin devant un débit, rue Belleville. Il fut soudain frappé par son adversaire de trois coups de poing, qui par bonheur ne lui ont fait que des blessures légères à la poitrine. L'affaire aura son dénouement en correctionnelle. **BORDEAUX.**



LE VIN MAUVAIS. — Après avoir bu plus que de coutume, un tapissier rentrait chez lui dans la soirée. Il s'amusa en route à briser les vitres des kiosques à journaux. Devant la cathédrale, deux messieurs lui firent des observations. Peu satisfait, le tapissier les roua de coups et ne s'arrêta que lorsque des agents, accourus aux cris de ses victimes, lui eurent mis la main au collet. **BORDEAUX.**



UN TRAIN ATTAQUÉ. — Le chemin de fer de Bordeaux à Cadillac passait à sept heures du soir en face du château Féry d'Eysse, quand des malfaiteurs qui se trouvaient sur la route tirèrent sur le train des coups de revolver et lancèrent des pierres qui brisèrent les vitres et contusionnèrent quelques voyageurs. La sûreté les recherche. **BORDEAUX.**

POUR ÉCHAPPER A LA POLICE

— Encore une fois, tu auras beau dire, s'écria Ambroise Laforêt, en s'adressant à son neveu, il m'est impossible de te garder. Ta présence ici, où elle peut être découverte d'un moment à l'autre, me causerait le plus grand préjudice. Tu comprends bien qu'un commerçant dans ma position, risque gros en offrant un asile à Claude Laforêt, le voleur du bijoutier de la rue de Rivoli!

— Vous ne pouvez tout de même pas me rejeter à la rue, mon oncle. Vous savez que la police a mon signalement, avec cette cicatrice que je porte à la joue, et, avant vingt-quatre heures, je serai arrêté. Aidez-moi donc à m'enfuir, cela vaudra infinité mieux, et vous aurez encore rendu là un hommage à la mémoire de mon père, à qui vous devez d'avoir, commercialement, si bien réussi.

— Ton père... ton père...

— Oh ! mon oncle ! oubliez-vous donc que c'est avec l'argent qu'il vous a avancé, et qui provenait d'un détournement de fonds de la maison où il était employé, que vous avez pu monter cette maison de commissionnaire en marchandises ?

— Le passé est le passé, et ce n'est pas une raison parce que ton père a mal fait...

— Allez ! ce n'est pas la peine de faire le bon apôtre, continua Claude, parce qu'aujourd'hui vos moyens vous permettent de paraître honnête.

— Alors que veux-tu ? De l'argent pour filer ? interrompit l'autre, afin de couper court à d'ennuyeuses constatations.

— Un peu d'argent, en effet. Mais, avant tout, recueillez-moi chez vous, le temps nécessaire pour dépister la police.

— Et où veux-tu que je te mette ? Penses-tu un seul instant que la police ne viendra pas voir ici si tu y es venu ? Tout ce que je peux faire pour toi, c'est d'accepter ces bijoux volés et de les enfouir au fond d'une des caisses de marchandises que j'envoie demain à Londres, au vieux Samuel, un de mes meilleurs clients.

— Ouaï ! Non, mais mon oncle, croyez-vous donc que je serai assez bête pour vous confier le produit de ce vol, dont je ne reverrai plus alors la moindre parcelle ?

— Tu n'es qu'un ingrat ! Et ce que je t'offre là — en risquant gros — c'est à prendre ou à laisser. Tu n'as qu'à décider.

— Eh bien, je refuse !

— Tu as tort, mon garçon.

A ce moment, les deux hommes entendirent des pas dans la cité, car les magasins de l'oncle Laforêt donnaient à la fois, d'un côté sur une rue assez passagère, et de l'autre, sur une cité où peu de monde passait le soir, quand les maisons de commerce étaient fermées et les employés ou les ouvriers partis.

— Qui peut venir à cette heure ? fit Ambroise. Je suis sûr qu'on t'aura suivi.

Les pas allaient en se rapprochant. Il y avait la deux hommes qui s'étaient arrêtés devant la porte des magasins de Laforêt.

— Que faire, mon Dieu ? s'écria celui-ci en se prenant la tête à deux mains. Oh ! je me doutais bien qu'il allait m'arriver malheur !

— Mon oncle, n'avez-vous pas une remise où vous mettez vos caisses ?

— Si, et j'en ai deux, même, de ces caisses, qui sont prêtes à partir sur Londres.

— Eh bien, quoi de plus simple que de me laisser me glisser dans une autre, vide, où vous me courrirez de paille ?

— Ties ! l'idée n'est pas si mauvaise, répondit Ambroise. Allons, viens vite.

Agissant rapidement, les deux hommes pénétrèrent dans la remise déserte à cette heure, et Claude se glissa dans une grande caisse vide dont l'oncle se mit en devoir de clocher le couvercle.

Quelques planches disjointes lui permettaient de pouvoir respirer bien qu'il ne fut pas à son aise, accroûpi comme il l'était.

Ambroise avait à peine terminé que l'on entendit retentir la sonnette des bureaux.

L'oncle ouvrit et se trouva en face de deux hommes.

C'étaient deux agents de la Sûreté. Ils avaient pour mission de rechercher Claude Laforêt, soupçonné d'être l'auteur du vol de la bijouterie, rue de Rivoli.

Ambroise jura ses grands dieux ne pas avoir vu son neveu depuis plusieurs semaines et totalement ignoré aussi bien ce qu'il avait fait que ce qu'il était advenu.

Les inspecteurs de la Sûreté, tout en écoutant ce que Laforêt leur disait, insistèrent néanmoins, pour qu'il les laissât visiter tout le local, et Ambroise dut obéir.

Les policiers avaient leur motif pour agir ainsi, car le commissionnaire en marchandises était fort mal noté à la Préfecture, au sujet de certaines affaires assez louches qui lui avaient valu des plaintes portées au parquet.

Il avait toujours obtenu d'être mis hors de cause, mais on n'en disait pas moins qu'il n'y avait pas de fumée sans feu.

On commença donc à fouiller les bureaux et les magasins, sans rien y découvrir.

Restait la remise.

— Qu'est-ce que c'est que ces caisses-là ? demandèrent les policiers, en les soupesant.

— Des marchandises que j'envoie à Londres. On aurait même dû les prendre ce soir, et je ne comprends pas pourquoi le camionneur n'est pas venu les enlever.

Les deux inspecteurs parurent se montrer satisfaits du résultat de cette visite domiciliaire,

et se retirèrent, en s'excusant du trouble causé par eux, dont ils n'étaient pas responsables.

Ils s'éloignèrent ensuite, reconduits avec un peu de hâte par Ambroise, qui protestait de la pureté de ses sentiments.

Après avoir refermé sa porte, il écouta, pensant que les policiers allaient partir, pour diriger d'un autre côté leurs opérations.

Aussi fut-il surpris, fut-elle grande, lorsqu'en ouvrant les volets d'une des fenêtres, il aperçut les deux inspecteurs, postés, l'un dans la rue et l'autre dans la cité.

Refermant soigneusement ses volets, il courut en toute hâte à la remise.

— Ah ! nous sommes bien lotis ! s'écria-t-il. Voilà ma maison surveillée par la police ! Et tout cela à cause de toi !

— Allons, ne pleure pas, mon oncle ! fit la voix de l'autre. Facilitez ma fuite, et vous ne nous en reprirez pas : aussitôt les bijoux « fourgués », à l'étranger, je vous réservera une partie de cet argent.

— Faciliter ta fuite ! C'est très joli à dire, mais bien moins ainsi à faire !

— J'ai mon idée.

— Explique-toi.

— Je vais rester dans cette caisse, sur laquelle vous allez coller l'adresse de Samuel, à Londres. Au lieu de deux colis à destination de l'Angleterre, eh bien, il y en aura trois.

— Bon. Et puis ?

— Et puis ? Demain matin vous donnez un coup de téléphone au camionneur, en vous plaignant de sa négligence. Il viendra dans le courant de la journée, enlevera les trois caisses et le lendemain je serai à Londres, délivré, avec les deux autres colis, à ce brave Samuel que vous aurez prévenu.

— Mais ce voyage, tu ne te rends pas compte de ce que ça va être, mon garçon !

— Bah ! qui ne risque rien, n'a rien ! Seulement, inscrivez sur la caisse : Haut, Bas et surtout Fragile. Et puis n'oubliez pas d'envoyer les trois colis en grande vitesse, parce que je n'ai pas l'intention de moisir là-dedans. Maintenant, passez-moi un saucisson, un pain et de quoi boire.

— Ah ! bien, mon ami, fit Ambroise, si je me doutais ceci sois que j'allais t'envoyer comme colis en Angleterre !

— Laissez donc, on verra bien !

Le lendemain soir, les colis — Claude y compris — étaient en route pour l'Angleterre.

A peine parti, le commissionnaire en marchandises pensa qu'il ferait peut-être bien d'aller lui-même à Londres délivrer son neveu de sa prison momentanée, car, après tout, Samuel, à qui il avait envoyé un télégramme, pouvait être absent.

Le même soir, Ambroise Laforêt partit donc pour Londres.

A peine arrivé, il courut aux bureaux du camionneur anglais qui servait de correspondant à son confrère de Paris, et réclama l'une des trois caisses qui, disait-il, avait été expédiée sur Londres par erreur.

Il eut toutes les peines du monde à obtenir qu'on lui rendît. Mais après de nombreux pourparlers, il put enfin la faire enlever et amener à son hôtel.

— Ouf ! s'écria-t-il, quand elle eut été déposée dans sa chambre, et, après s'être épousseté le front, il s'approcha de la caisse.

— Tu es là, Claude ? demanda-t-il.

Aucune réponse.

Il eut beau appeler, personne ne lui répondait de l'intérieur du colis.

— C'est bien ma veine ! s'écria-t-il. Cet animal de Claude a dû être étouffé là-dedans, et me voilà avec un cadavre dans ma chambre d'hôtel. On m'accusera de l'avoir assassiné.

Des gouttes de sueur lui perlaient au front.

Il sonna pour qu'on lui apportât un ciseau à froid et un marteau; puis, demeuré seul, il commença à déclouer la caisse.

Le couvercle sauta bientôt.

— Claude ! Claude ! s'écria Laforêt. Es-tu encore vivant ? Réponds-moi !

Mais Claude ne répondit pas, car de la paille dont la caisse était bâtie, sortit un être qu'Ambrôise croyait vaguement avoir déjà vu quelque part.

— Mes respects, monsieur Laforêt ! fit l'homme qui n'était autre que l'un des deux inspecteurs de la Sûreté, venus chez lui à la recherche du voleur de bijoux.

— Vous ici ! cria Ambroise.

— Mais, parfaitement. Pour vous faire croire comme complice d'un vol par recel.

— Et mon neveu ?

— Soyez tranquille. Il est à l'ombre. Quant aux bijoux volés, nous les avons mis tous en lieu sûr.

— Mais comment êtes-vous parvenus à découvrir... ?

— Le truc de la caisse ? On s'en doutait, après la visite dans votre remise. On a attendu le départ des trois caisses; puis, à Douvres, la police française a simplement demandé l'ouverture des colis.

— Claude Laforêt a été aussitôt « cueilli » et, sur la paille humide des cachots anglais il médite sur les dangers qu'il y a de dévaliser des bijoutiers.

— J'ai pris sa place dans la caisse, sachant pertinemment que vous aviez quitté Paris le même jour que les trois colis. Il me reste à vous faire arrêter par un policier, tout en vous remerciant de m'avoir délivré de ma prison.

(Reproduction interdite.)



LA SEMAINE CRIMINELLE dans la Vallée du Rhône

UNE FEMME QUI L'ÉCHAPPE BELLE. — Vers quatre heures du soir, une tentative criminelle, qui dénote chez son auteur une audace peu commune, a été commise dans les circonstances suivantes :

Dans un appartement situé au troisième étage de la maison portant le numéro 3 de la rue de l'Opéra, la locataire, une rentière, était sortie, laissant seule au logis sa domestique, âgée de trente ans. Peu après, la sonnette retentit. La domestique ouvrit la porte. Elle se trouva alors en présence d'un individu correctement vêtu, ancien restaurateur, qui était déjà venu chez elle, il y a environ trois semaines, avec un ami de la bonne.

— Je viens de la part de votre ami, déclara-t-il, pour vous donner de ses nouvelles. La domestique fit entrer l'homme dans l'antichambre. Après quelques paroles banalas, l'homme laissa tomber son chapeau ; la femme se baissa aussitôt pour le ramasser. Pendant qu'elle était ainsi penchée, il s'élança sur elle, et, lui prenant le cou dans ses deux mains, chercha à l'étrangler. Mais, au cri de la malheureuse, les voisins accoururent. L'assassin, laissant là sa victime, alla se cacher dans l'appartement, où vinrent l'arrêter, quelques instants après, deux agents de la Sureté et un voisin.

NICE.

AMANT MEURTRIER. — Vers huit heures du soir une jeune couturière prenait une consommation dans un café. Son amant, un plombier avec lequel elle voulait rompre depuis quelque temps, pénétra soudain dans l'établissement et, se jetant sur la jeune femme, la frappa de quatre coups de couteau. Tandis qu'on relevait la victime dont l'état est des plus inquiétants, le meurtrier prenait la fuite.

LYON.

UN DRAME EN WAGON. — Au moment où le train de Toulon entrait en gare, des cris de douleur se firent entendre, provenant d'un wagon de deuxième classe; on accourut. Dans le compartiment, une jeune femme était étendue, le visage en sang, tandis que son ami, un ancien commis des affaires indigènes, avec lequel elle voulait rompre, tentait de l'é

L'épilogue d'un crime

On sait que l'héroïne du drame d'Interlaken, Tatiana Léontieff, qui voulant tuer M. Dournovo, ministre de Russie, abattit à coups de revolver un rentier parisien, M. Muller, a été transférée à l'asile d'aliénés de Musinger. L'état de Tatiana Léontieff, loin de s'améliorer, ne fait qu'empirer, et sa folie devient très dangereuse. Dans ces conditions et comme sa peine expire en septembre prochain, le conseil général va se mettre en rapport avec le gouvernement russe dans le but de faire transférer la jeune fille en Russie où elle sera enfermée dans un asile d'aliénés.

Les mariages aux Philippines

Les habitants des îles Philippines, nous assurent les voyageurs, ont des singulières coutumes relativement au mariage.

Quand deux naturels de cette île veulent se marier, les parents et amis se mettent à la recherche de deux jeunes palmiers, bien droits, à écorce lisse, de même taille et assez rapprochés l'un de l'autre. Les ayant trouvés, il font part de leur découverte aux fiancés, qui, le jour du mariage, se rendent, suivis de tous les invités, au pied des deux arbres. Le futur époux et la future épouse se mettent à grimper chacun sur son palmier.

Arrivé au sommet, le jeune homme étend les bras pour saisir la cime de l'autre arbre et pour la ramener vers lui. Cette gymnastique dure jusqu'à ce qu'il puisse de son front toucher le front de sa fiancée, qui, de son côté, fait tous ses efforts pour faciliter le doux contact.

Alors, le plus notable des invités déclare très solennellement que « le mariage est conclu ».

Héroïsme d'une mère

Un incendie s'est déclaré dans la ferme des époux Gouret, cultivateurs-propriétaires au village de Kervillic-en-Tréguennec. Les deux enfants de ceux-ci, âgés de 3 ans 1/2 et 2 ans 1/2, étaient seuls dans la maison. Leur mère, prévenue, accourut aussitôt et, au milieu des flammes, n'hésita pas, accompagnée d'un voisin, M. Grégoire Gioasoz, à pénétrer dans sa demeure, où elle découvrit ses deux enfants hébétés, blottis près de la cheminée, mais n'ayant pas encore été atteints par les flammes. Mme Gouret a été brûlée à la tête et aux mains. Sa chevelure a été complètement grillée ; quelques minutes après l'incendie dévorait l'immeuble et tout son contenu. Il a été impossible de sauver quoi que ce soit.

Les Nègres aiment les grands noms

On sait que les nègres aiment à prendre les noms de personnalités célèbres et, comme les dits nègres ont souvent affaire avec les juges de la localité qu'ils habitent, cela donne lieu à des conséquences amusantes.

C'est ainsi que Benjamin Franklin fut réellement fouetté pour vol de poulets et que Thomas Jefferson a été incarcéré pour vagabondage.

Victor Hugo est accusé d'avoir mis le feu chez lui et passera sous peu devant les tribunaux. Quant à Sarah-Bernhardt, elle est poursuivie pour avoir volé un panier de légumes. Tout cela n'est rien encore, quand l'on apprendra que Napoléon-Bonaparte encourut récemment dix jours de prison pour s'être approprié une chèvre.

Soixante femmes pour un mari

On vient d'arrêter en Californie un individu nommé Emile Mueller, sous l'inculpation de polygamie. C'est un véritable record qu'a établi cet homme dans ce genre de délit, car il a contracté, paraît-il, de cinquante à soixante mariages.

Il ne semble pas que ce soit une curiosité exceptionnelle du sexe féminin qui l'a poussé à cela, mais simplement l'escroquerie. Mueller pratiquait la polygamie avec méthode, c'est-à-dire qu'il n'épousait que des femmes ayant quelque fortune, les escroquait et disparaissait.

Comme d'autres polygames, il déclara que trouver des femmes pour se marier est « le jeu le plus facile du monde », et l'on peut ajouter qu'il l'a démontré.

Naturellement, il a porté plusieurs noms, entre autres celui de Verhelman, qui, par exemple, lui fut fatal, puisque c'est la femme épousée sous ce dernier nom qui, après une escroquerie de 5.000 francs, a porté plainte et l'a fait arrêter.

La Chine supprime les tortures

La Chine est en pleine voie de réformes. C'est à qui parmi les ministres donnera le plus violent coup de sape dans l'édifice des traditions. Le Courrier d'Haiphong apporte à ce sujet une série de nouvelles qui ont dû faire frémir d'indignation tout le parti vieux chinois.

C'est ainsi que le ministre de la Justice vient d'interdire aux autorités chinoises l'emploi de la torture pour obtenir les aveux des accusés.

Le ministre de la Guerre vient, lui, d'ordonner à tous les vice-rois et gouverneurs de ne pas laisser les explorateurs étrangers visiter les îlots, les arsenaux et tout ce qui a trait à la défense nationale.

Tout ça ne serait rien, mais le ministre de l'Intérieur serait décidé à imposer une nouvelle taxe sur les pieds bandés des femmes chinoises,

NOUVEAUTÉ PATHÉ

8 JOURS à l'Essai

20 MOIS de CRÉDIT

Franco à tous et Partout

RIEN A PAYER D'AVANCE

La supériorité des Disques Pathé fonctionnant SANS AIGUILLE est écrasante. Ils laissent loin derrière eux tous les autres systèmes.

BON MARCHÉ exceptionnel

Pas même 15 Centimes par JOUR

L'emballage est gratuit. — Les quittances sont présentées par la poste et sans frais pour l'acheteur. Nous vendons en confiance. — Fourniture immédiate. Nous répondrons gratuitement à toutes les demandes qui nous seront adressées. L'appareil et les disques sont garantis tels qu'ils sont annoncés, ils peuvent être rendus dans les huit jours qui suivent la réception s'ils ne conviennent pas.

53 BULLETIN de SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare acheter à MM. GIRARD & BOITTE, à Paris, l'Appareil Pathé et les 60 Morceaux au prix de 85 fr. payables 4 fr. 25 par mois, sans frais.

190

Fait à _____ Nom et Prénom _____

Profession ou Qualité _____

Domicile _____

Département _____

Gare de chemin de fer _____

Prière de remplir le présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

la présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de MM.

Présumé _____

